

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Janvier 1725.

TOME XLIII.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Impériale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Littérature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplement en deux volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés, peuvent s'adresser à lui comme à la source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortissement de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pays: de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trévoux, tant corps complets que mois séparés, & différens Journaux Littéraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la République des Lettres, l'Europe savante, &c.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Janvier 1725.

A R T I C L E I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litté-
ratures & autres Remarques curieuses,
depuis le mois dernier.*

- I. *Remontrance des Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies, à L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux, contre l'établissement de la Compagnie d'Ostende. Ceci est toujours la suite de ce qui se trouve dans les précédens Journaux.*

REmontrent en dû respect les Directeurs de la Compagnie octroyée des *Indes Orientales* de ce Pays, qu'en 1720. & 1721., ils ont eu l'honneur de faire connoître à V. H. P. par plusieurs Mémoires & Representations, la grande perte que la Compagnie avoit déjà soufferte, & continuëroit de souffrir par l'établissement de la nouvelle Navigation, & du nouveau Commerce des *Pays-Bas Autrichiens*, & particulièrement de la Ville d'*Ostende aux Indes*, depuis que ces *Pays-Bas* ont

été séparé de la Couronne d'Espagne, & remis à S. M. I. & C., directement contre ce qui a été convenu par le Traité de Paix conclu à *Munster* en 1648. entre le Roi d'Espagne, de glorieuse mémoire, & cet Etat, dont pour lors le principal objet étoit, en conformité des instructions des Ministres Plénipotentiaires de V. H. P., (de la manière qu'elles avoient été données, selon les remarques qu'on en trouve dans les livres d'*Aitzema* sur l'année 1645., lesquelles accordent avec le rapport desdits Ministres Plénipotentiaires,) d'assurer avant toutes choses le Commerce & la Navigation de ladite Compagnie aux Indes Orientales, & de faire maintenir par l'Espagne, même, les Octrois que V. H. P. lui avoient accordés, & que chacune des Parties contractantes, sçavoir, tant les Castillans, que les Sujets de l'Etat devoient avoir les Limites ou Districts de leur Commerce, libres avec toutes les Villes, Forts, Loges & Forteresses qui y sont situées, sans qu'il seroit permis à l'un de négocier ou trafiquer dans le district de l'autre, & non-seulement dans les endroits dont la propriété leur appartenoit, mais aussi point dans ceux, qui n'étant point possédez par aucun d'eux en propre, & demeurans leurs Maîtres, pouvoient accorder le Commerce aux autres Nations; lequel dernier point du tems de la négociation, fut bien regardé par l'Espagne, comme une chose irraisonnable, selon qu'on peut voir par le rapport de Mr. Meynderswyk. inseré dans celui des Négociations de la Paix de *Munster* en date du 7. Fevrier 1647., puisque les Ministres d'Espagne alleguerent pour lors, qu'il n'étoit pas raisonnable de vouloir empêcher au Roi dans le *Brezil* & dans les Indes-Orientales, de faire des progrès sur les Portugais ses rebelles, ou d'étendre sa domination dans
d'autres

des Princes &c. Janvier 1725. 5

d'autres endroits desdits Indes, dont les Habitans sont leurs propres Maîtres, ou peuvent permettre le Commerce. Mais ce qui pourtant a été obtenu & stipulé bien expressement de la part de l'Etat, sur les fortes instances de ses Ministres Plénipotentiaires, selon ce qui est marqué dans les 5. & 6. Articles dudit Traité de Munster.

Que la Navigation & le Trafic aux Indes Orientales & Occidentales, seront maintenus, suivans & en conformité des Octrois déjà accordés, ou à accorder dans la suite, & que pour sûreté de ceci, servira le Traité de Paix, & les Ratifications à passer là dessus de part & d'autre; qu'en conséquence de cela, les Espagnols rétiendront leur Navigation, de la manière qu'ils la tenoient pour lors aux Indes-Orientales, sans pouvoir s'étendre plus avant, & que les Habitans des Provinces Unies doivent s'abstenir pareillement de fréquenter les Places Castellanes dans les Indes-Orientales.

Les Remontrans ont fait voir par leur premier Mémoire présenté à V. H. P. en 1720., que les trois points principaux dont on est convenu dans lesdits Articles, à sçavoir, la paisible possession des Villes, Châteaux, Forts, Forteresses, & droits de Souveraineté qui leur ont été cédés, & que les Sujets de l'Etat ont acquis dans les *Indes Orientales*. La séparation des Limites de la Navigation & du Trafic dans chaque District, selon le partage qui a été fait, y joint la promesse solennelle du maintien de l'Octroi de la *Compagnie Orientale*, & enfin la défense faite aux Sujets de part & d'autre, de ne rien attenter aux préjudice de ladite Convention, dans leurs Districts respectifs, ni commencer aucun Commerce, ou s'y établir par de nouvelles Forteresses & Loges, comme tout cela est compris dans les mots, *de ne s'é-*

tendre pas plus avant, ont demeurez & été si bien observez : que depuis la conclusion dudit Traité de Paix, il n'a rien été fait ni entrepris, soit du côté de l'*Espagne*, ou de la part de la Compagnie *Orientale*, dont on pourroit tirer la moindre conséquence, au préjudice de ladite Convention ; mais que les Espagnols se sont tenus à leur Navigation, comme ils l'ont exercée au tems dudit Traité de Paix, & continuée hors de l'*Europe* par le Déroit de *Magellan* aux *Amériques*, & ensuite aux Isles *Philippines* ou *Manilles* dans les *Indes Orientales*, sans s'étendre plus avant, ni fréquenter ou faire aucun Commerce dans les Villes, Forts ou Loges, qui sont situez dans les Limites de l'Octroi de la Compagnie des *Indes Orientales*, & bien moins y établir des nouvelles Loges, Forteresses ou Comptoirs, *pas même dans les endroits, dont les Habitans étant les Maîtres, peuvent permettre le Commerce aux autres*, comme par exemple, *Bengale*, *Siam*, *Étc.* ainsi que du côté de ladite Compagnie on a continué de naviger & de trafiquer vers l'Est du Cap de *Bonne Espérance*, sur *Batavia* & *Java*, la *Mer rouge*, la Côte ferme d'*Asie* & des *Indes*, comme aussi dans les Mers, Rivières, & Isles situées entre les *Manilles*, & l'Isle *Java*, jusqu'au Japon, & aux *Molucques* inclusivement, sans s'étendre aux *Manilles*, ou quelques autres lieux du Commerce des Espagnols.

Les affaires entre l'*Espagne* & cet Érat, ou bien la Compagnie des *Indes Orientales*, seroient demeurées, selon toutes les apparences, sur le même pied, sans aucun sujet de plainte, si les *Pays-Bas Espagnols* n'avoient pas été remis à S. M. I. & C., ce qui a occasionné, que plusieurs Sujets desdits *Pays-Bas* ont voulu soutenir fort abusivement, que

des Princes &c. Janvier 1725. 7.

que l'Empereur ne seroit pas lié par le Traité fait avec le Roi d'Espagne, Prédécesseur de S. M. I. & C., & que sur ce fondement, ils auroient acquis un nouveau droit & une nouvelle liberté de Commerce, qu'ils n'ont jamais eüe auparavant, à sçavoir, pour trafiquer aux Indes, & dans les endroits, Villes, Ports, & Havres que le Roi d'Espagne, pour ce qui regarde la Navigation & le Commerce, a tenus de tous tems hors des Limites de l'Europe, c'est-à-dire, hors de la liberté commune du Commerce, comme il se trouve dans le 4. Article du Traité de Treve de 1609., parce que les Castillans, & aussi les Sujets du Roi naturalisez, qui étoient tenus pour Castillans y avoient droit eux-seuls, à l'exclusion, non seulement des autres Nations, mais aussi de tous les autres Sujets du même Roi, selon qu'il est marqué plus amplement par le Jurisconsulte Espagnol *Jean Evia de Bolano in Curia Philippicâ* lib. 1. de Commerc. terr. cap. 1., où il dit, *ningum estrangero del Reino puede tractar en las Indias, aucun de ceux qui ne sont pas Sujets du Royaume, ne peuvent trafiquer aux Indes; nommant en après les autres Sujets du Roi, comme, par exemple, les Arragonois, Napolitains, Siciliens, & estrangeros de las Indias, c'est-à-dire, tels qui n'étant pas Castillans n'ont aucun droit de trafiquer aux Indes, ce qui est aussi confirmé par le susdit rapport de la Négociation de Paix en date du 14. Décembre 1644. où il est dit de la part & au nom de Ministres d'Espagne, que le Commerce des Indes n'étoit accordé par aucun Traité à aucune Nation étrangere, d'autant moins qu'il n'étoit pas permis aux Sujets d'Angleterre, de Danne marc, & aux Portugais, tant qu'ils ont été sous l'obéissance du Roi, ni à la France, avant la Guerre; à ceux d'Airon, de Naples,*

8 *La Clef du Cabinet*

Naples , ni pas même aux Habitans des Pays - Bas Espagnols , de faire aucun Commerce dans les Indes Occidentales , pour inferer de là , que cet Etat ne pouvoit pas jouir de ce qu'on refusoit aux propres Sujets du Roi.

Cette difference entre les Sujets du Roi , & particulièrement aussi à l'égard des Flamands , & des Brabançons , a été observé , & se trouve exprimée en termes très - forts dans l'Acte de cession faite à l'Infante Clara Isabella Eugenia le 6. Mai 1598. , par lequel le Roi lui cède & remet les Pays Bas Espagnols sous certaines conditions , & pas autrement , comme on peut voir dans l'Article 8. dudit Acte , sçavoir , que l'Infante & son Epoux , ni aucun de leurs Successeurs , ausquels lesdits Pays seront dévolus , ne feront aucun commerce , trafic , ou contractation dans les Indes Orientales ou Occidentales , ni n'envoyeront dans ces Pays-là , aucune sorte de Bâtimens , sous quelque titre , nom , ou prétexte que ce puisse être , à peine , qu'en cas de contravention , lesdits Pays seront dévolus ; & si quelques-uns des Sujets desdits Pays Bas se transporteroient aux Indes , contre ladite défense , que les Seigneurs desdits Pays seront obligés de les châtier par la confiscation de leurs biens , & d'autres punitions plus fortes , même de mort ; y ayant en vertu de cet Article un exemple à trouver dans l'Historiographie Emanuel de Meteren en l'an 1601. , quand il dit , que ceux d'Anvers soupçonnez par le Roi , de négocier indirectement aux Indes , il fut envoyé un Commissaire de la Cour dans ladite Ville , pour examiner les Livres des Marchands , & de rechercher ceux qui pourroient être coupables de cette contravention , jusqu'à ce , qu'enfin pour prévenir plusieurs difficultez & persecutions qui en seroient résultées , on a dû payer une somme de 600000. Ducats ,

des Princes &c. Janvier 1425. 9

Ducats, pour rédimer la disgrâce de Sa Majesté.

Ce qui fait donc voir clairement que les Sujets des *Pays Bas Espagnols* n'ont jamais eu le droit de trafiquer aux *Indes*, comme on le fera voir aussi dans la suite, qu'étant changez de Maître au tems du dernier Traité de la Barrière, ils ne peuvent être considerez d'avoir changé, & d'être devenus d'une meilleure condition qu'ils étoient auparavant.

Et que la supposition, que S. M. I. & C. ne feroit pas liée par le Traité de *Munster*, ou qu'étant Souverain, Elle pourroit accorder aux Sujets desdits Pays un tel nouveau droit, au préjudice du même Traité, doit être regardée comme erronée & abusive pour les raisons suivantes.

Premierement, parce que le Roi d'*Espagne*, tant par l'Aкте de cession en faveur de ladite Infante, que par le Traité de *Munster*, ne s'est pas seulement lié soi-même & ses Héritiers, mais aussi en général tous ses Successeurs, de quel chef la succession leur puisse venir, à ne point leur permettre ni laisser faire ce Commerce.

En second lieu, parce que tout ce qui a donné lieu, & porté en ce tems là le Roi de la *Grande-Bretagne* aussi-bien que cet Etat, d'entrer avec l'Empereur dans une Alliance contre la *France* & l'*Espagne*, n'a eu d'autre fondement, & que même cette Alliance n'a été faite & conclüe que dans la seule vûe de faire passer la Couronne d'*Espagne* à S. M. I. comme y ayant droit, soit en tout ou en partie avec le mêmes obligations & engagements, qu'Elle avoit contractez envers la Couronne d'*Angleterre* & cet Etat, & qui ont subsisté au tems du décès du feu Roi Catholique, de glorieuse mémoire, & de la même maniere que cette Monarchie étoit constituée pour lors, ce qui non-seulement

seulement doit suivre en vertu dudit engagement du Roi d'Espagne pour lui-même & ses Successeurs, selon le Traité de Munster, mais aussi selon le droit par la nature même de la chose; sçavoir, que celui, qui succède par droit de succession en la place du défunt, est tenu & engagé d'observer & d'exécuter tous les Traités & engagements que le défunt a fait & contracté avec d'autres.

Outre que S. M. I. & C. a bien voulu s'y engager spécialement par le 26. Article du Traité de Barrière, en ne recevant les Pays Espagnols: qu'à cette condition expresse, & pas autrement, que le Commerce & tout ce qui en dépend en tout ou en partie, demeurera sur le pied qu'il est établi par le Traité de Munster, & de la manière portée par les Articles dudit Traité.

Lesquels Articles ont été confirmés dans l'année 1715. entre S. M. I. & C. & cet Etat à Anvers, d'une telle manière, que n'y ayant été fait aucun changement, lesdits Pays-Bas, ne peuvent être considerez, tant à l'égard desdits engagements antérieurs, que des Privilèges dont ils jouissoient, que s'ils appertenoient encore au même Souverain, & n'auroient jamais été séparés de la Couronne d'Espagne.

Ce que V. H. P., soit dit avec respect, peuvent alléguer d'autant plus, qu'ayant employé tant de sang. & de dépenses excessives pour mettre les Pays-Bas Espagnols sous l'obéissance de S. M. I. & C., ne doivent pas essuyer cette dureté, que les Pays-Bas ou leurs Habitans pourroient entreprendre présentement au préjudice de V. H. P., ce qui ne leur étoit pas permis de faire auparavant, & ce qui leur étoit interdit par un Traité solennel.

L'on peut même soutenir, que S. M. I. & C., selon sa haute équité & justice, l'a compris & entendu

des Princes &c. Janvier 1725. 11

tendu ainsi , comme on l'a déjà fait observer par les Mémoires précédens , puisque dans les Parentes ou Passeports que S. M. a accordez à ceux de *Brabant* & de *Flandres* , il se trouve une clause , par laquelle il leur est défendu de *trafiquer sur les Côtes d'Afrique* , &c. dans les endroits & lieux , où par les Traitez , il n'est pas permis aux Sujets de S. M. I. & C. de commercer.

Laquelle clause , ou autre semblable , ne peut se rapporter en aucune maniere à d'autres Traitez qu'à celui de *Munster* , & à celui de *Barriere* ; puisqu'on ne connoit point d'autres Traitez pour la Navigation aux *Indes* , qui regardent S. M. I. ou ses Sujets.

L'on peut dire même que jamais le Traité de *Munster* n'auroit été conclu , ni la Paix faite dans ce tems là entre l'*Espagne* & cet Etat , si ce n'avoit été pour la conservation du Commerce aux *Indes* en faveur des Sujets de l'Etat.

Au moyen de quoi étant brièvement établi , que les Sujets des *Pays-Bas Espagnols* n'ayans pas eu ci-devant la faculté de trafiquer aux *Indes* , sont demeurés dans le même état & dans la même condition , où ils étoient mis , tant par la défense de ce Commerce , que par le Traité exclusif fait à ce sujet avec l'Etat , comme ensuite par le droit de Succession de S. M. I. & C. , & par le Traité de *Barriere* conclu sur le même pied , & que par conséquent il seroit de la dernière absurdité de vouloir soutenir qu'au tems du dernier Traité de *Barriere* , un point aussi important que celui du Commerce aux *Indes Orientales* , & du maintien de l'Occtroi accordé à la Compagnie , auroit été omis ou abandonné par cet Etat , puisque la confirmation dudit Commerce a été le principal & le plus grand objet du Traité de *Munster* , comme on l'a fait

fait observer ci devant & qu'on le peut voir surabondamment dans ce que les Ministres Plénipotentiaires de France ont écrit à leur Roi le 21. Décembre 1646., selon ce qui se trouve dans le *Livre des Mémoires & Négociations secrettes de la Cour de France* touchant la Paix de Munster, &c. en ces termes; *une autre chose qui nous donne à penser, est la relâchement des Espagnols sur le fait des Indes, qui est sans doute l'un des plus considérables Articles de tout le Traité, auquel les Hollandois trouvent un avantage, qu'ils n'avoient pas espéré, & qui ne leur a pas été accordé sans quelque motif extraordinaire; le Roi d'Espagne consent de ne point étendre ses Limites dans les Indes Orientales, & de les borner à ce qu'il y occupe présentement.* Etant très-remarquable, que les Ministres Plénipotentiaires se sont servis dans leur Relation des termes d'*étendre ses Limites* sans les déterminer ou restreindre à de certains Pays, Villes, ou Forteresses.

Le reste de ces Pièces sera pour le mois prochain sans plus.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Balance*.

E N I G M E.

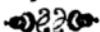
Nous sommes un corps singulier,
 Qui portons un nom plurier.
 Par rapport à nôtre figure,
 Longues jambes, ventre pointu,
 Deux grands yeux en Architecture,
 Composent nôtre individu.



Nous n'avons jamais été sous aucune posture,
 Ni nous tenir debout, ni même nous asseoir;
 Dans un Berceau du matin jusqu'au soir,
 Comme

des Princes &c. Janvier 1725. 13

*Comme enfans nous faisons nôtre exacte demeuure,
Jusqu'à-ce que pour travailler,
On nous vienne enfin reveiller.*



*Tant que dure le jour nous n'avons rien à faire;
Moins encore si la nuit nous manquons de lumiere,
Nous en avons besoin en tout tems en tous lieux,
Pour remplir nôtre ministère;
Mais il faut pour cela qu'on nous bouche les yeux.*

III. *Petersbourg.* Le Czar ayant formé le projet depuis long-tems, d'établir en cette Ville une Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres, S. M. a destiné pour cette fondation un capital de 20000. roubles, & a donné ses ordres pour faire venir des Pays étrangers d'habiles gens qui soient capables de seconder ses intentions. C'est un avis pour les Sçavans necessiteux qui peuvent aller tenter fortune en ce Pays.

IV. *Suede.* On a imprimé depuis peu à *Stockholm* en Langue Suedoise, l'*Histoire du feu Roi Charles XII.*, de glorieuse mémoire. L'Auteur de ce Livre qui est un Officier, & qui a toujours été auprès de la personne de ce Monarque jusqu'à sa mort, rapporte entr'autres choses, que pendant la dernière Guerre ce Prince à pris à ses ennemis près de 400. pièces de Canon de bronze, qui ont été transportées en *Suede* ou en *Pologne*, & que le nombre des Drapeaux ou Etendarts gagnés dans les différentes victoires qu'il a remportées, est de plus de 6000.

V. *Paris.* Il paroît à *Paris* un nouveau Livre fort curieux, intitulé, *de la validité des ordinaires de l'Eglise Anglicane.* L'Auteur qui est le P. C. . . Bibliothécaite de *Ste. Genevieve*, a été exprès à *Londres* pour faire là-dessus des recherches dans

les

les Bibliothèques, particulièrement dans celle de *Lambeth*, dont il rapporte les Actes authentiques. Il parle des Protestans en général, & en particulier des *Anglicans*, avec beaucoup de modération, cependant en même tems qu'il reconnoit la validité des ordinations de l'Eglise Anglicane, & la verité de cette Eglise, qui a, dit-il, les *Sacremens* & la *Commemoration du Sacrifice de J. C.*, il en regarde l'exercice comme illégitime, par rapport au Schisme qu'il déplore, & qu'il voudroit pouvoir faire cesser. On trouve dans ce Livre un fragment de Lettre de feu Mr. Bossuet Evêque de *Maux*, à un Religieux qui étoit à *Rome*, dans laquelle ce Prélat, en parlant des troubles de l'Eglise de *France*, dit, qu'un des principaux moyens de les appaiser, seroit de rendre aux Fidèles l'usage de la coupe qu'on leur a retranchée, &c.

VI. *Hollande*. On imprime à la *Haye* chez J. Johnson & J. van Duren, les *voyages de Mr. de la Mottraye, en Europe, en Asie, & en Afrique*, en 2. vol. in fol. enrichis des Cartes & de figures en tailles douces. Les mêmes Libraires reçoivent aussi les souscriptions pour un petit nombre d'emplaires de l'*Histoire Romaine du Pere Catrou*, qui s'imprime à *Paris* en 12. vol. in 4°. de même que de l'*Histoire Militaire du Regne de Loüis XIV.* en 7. vol. aussi in 4°. On débite actuellement à *Amsterdam* chez l'Honoré & Chatelain, les *Annales de la Monarchie Françoisse, depuis Pharamond jusqu'à la Majorité de Loüis XV.* enrichies des principales Médailles frappées sous tous les Regnes, en 3. vol. fol., par Mr. des Limiers, Docteur en Droit, &c.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Le 30. Octobre le Prince & la Princeſſe Regnante revinrent du Château de *St. Ildefonſe* au Palais Royal à *Madrid*, pour y paſſer l'Hyver, & le lendemain ils furent ſuivis du Prince des *Aſturies* & des *Infants* qui avoient couché la veille à l'*Eſcurial*. L'ouverture de l'Assemblée générale des *Cortez*, qui devoit ſe faire en cette Ville le 4. Novembre, a été différée au 25. du même mois, ſur ce que les Lettres circulaires n'avoient pas été expédiées à tems aux Archevêques & Evêques qui doivent faire l'inauguration du Prince Don Ferdinand, en qualité de Prince des *Aſturies*, & d'Héritier préſomptif de la Couronne. Les diſpoſitions que l'on fait pour cette Cérémonie ne peuvent être plus grandes; on prépare de magnifiques livrées pour ce jeune Prince, & les Grands du Royaume font des dépenses extraordinaires pour paroître ce jour-là avec éclat. Les *Cortez* ſeront ſplendidement traités & regalez pluſieurs jours de ſuite pendant la tenuë de leur Aſſemblée, à différentes tables, non ſeulement par les Grands & les Miniſtres, mais encore par les Ambaſſadeurs des Puiffances étrangères, & il s'eſt déjà rendu ici de toutes parts quantité de perſonnes pour voir cette Fête qui ſera des plus pompeuſe, ce qui a conſidérablement fait hauffer le prix des denrées. On remarque de jour en jour dans le jeune Prince qui eſt deſtiné à remplir le Trône, des qualitez qui promettent

mettent infiniment, aussi le Comte de Salazar son Gouverneur est-il un Seigneur d'un mérite des plus distingué, & qui a tous les talens nécessaires, non-seulement pour cultiver un si heureux naturel, mais pour lui inspirer les sentimens qu'il doit avoir pour faire le bonheur des peuples qui lui seront soumis un jour. Le Prince Regnant a signé depuis peu des Lettres Patentes, qui renouvellent la liberté à la Compagnie Angloise de négocier dans la Mer du *Sud*, & d'y envoyer tous les ans un Vaisseau.

II. Bien loin que le Comte d'Altamira & l'Inquisiteur Général aient été disgraciés, comme nous le dûmes le mois dernier, on apprend au contraire que l'un & l'autre de ces Seigneurs sont en aussi grande considération que jamais à la Cour. Comme suivant la louable coutume de tous les Journalistes, j'avois copié cette nouvelle dans les Journaux publics, j'y ai aussi pris cette retractation, que je donne sans aucun autre intérêt que celui d'exposer la vérité. Le Marquis de Ledea été pourvû de l'importante Charge de Président du Conseil de Guerre, vacante par la démission volontaire du Marquis d'Ayetona, qui s'est retiré sur ses Terres, & la Comtesse d'Altamira a été continuée dans le poste de Camerera-Major de la jeune Princesse Douairiere, veuve du feu Prince Regnant Don Louis. Don Juan Herrera, Archevêque de *Siguenza*, & ci-devant Auditeur de *Rote* à *Rome*, a été nommé pour remplir la Charge de Président du Conseil de *Castille* : Le Marquis de Mitabel, qui s'en est démis, ayant été placé dans le Conseil d'Etat, avec une pension de 10000. écus, en recompense de ses services. Le Marquis de Campo Florido est rapellé, & est rentré en possession de ses Charges de Président du Conseil des

Finan-

des Princes, &c. Janvier 1725. 17

Finances, des Tribunaux qui en dépendent, de la Surintendance des rentes Royales, & de tout ce qui concerne les Finances : Don Blasco d'Orosco, qui exerçoit ces Emplois par *interim*, ayant été fait Conseiller de la Chambre de *Castille*. Don Jean-Baptiste de Orendain, qui fait les fonctions de Secrétaire d'Etat au Département des affaires étrangères, pendant l'absence ou les indispositions du Marquis de Grimaldo, a été fait Secrétaire des Dépêches universelles; & le Gouvernement de *Costa Ricca* en *Amérique*, a été donné à Don Baltazar François de Valderama. Don Fernando Verdes Montenegro, Surintendant des Revenus de la Couronne, & principal Administrateur de la Trésorerie, a été relegué à *Ciudad Rodrigo*, Place située sur les Frontières de *Portugal*. On a mis le scellé sur tous ses papiers & effets, & on va travailler à son Procès, étant accusé d'avoir malversé dans ces deux Charges. Don Joseph Manuel de Endaya-y-Haro, nouvel Evêque d'*Oviedo*, a été sacré dans l'Eglise du Collège Impérial par l'Archevêque de *Toledo*.

III. Le premier Novembre la jeune Princesse Doüairiere, veuve du Prince Regnant Don Louis, reçut les complimens de condoléance sur la mort du Prince son Epoux, de toutes les Dames de la Cour. L'Apartment dans lequel elles furent reçues, étoit rendu de noir, les fenêtres en étoient fermées, & ne recevoit de clarté que d'un seul flambeau qui étoit sur la table. La Princesse étoit couverte d'un grand voile noire qui traînoit jusqu'à terre, & les Dames n'entrentent que l'une après l'autre, pour avoir l'honneur de lui baiser la main. Elle est parfaitement rétablie de la petite verole qu'elle a eu, & on croit qu'elle passera l'Hyver au Palais de *Buen Retiro*, mais qu'au Prin-

tems prochain , ou tout au plûtard un an après son veuvage , elle retournera en France ; étant stipulé par un des Articles de son Contract de Mariage , qu'au cas qu'elle devint veuve sans enfans , il lui seroit permis de se retirer dans sa Patrie , avec la moitié de son Douaire , & le revenu des deux millions qu'elle a apporté en mariage. Elle fera , dit-on , sa résidence au Château de Villers-Cotteret , & outre sa pension ordinaire , le Prince regnant son Beau-Pere lui en accordera une autre , de même que le Duc d'Orleans son Frere. Elle prendra avec elle tous ses bijoux , & aura cent mille écus pour les frais de son voyage. Le 7. le Marquis de Mondejar se couvrit pour la premiere fois à la Cour , comme Grand d'Espagne de la premiere Classe. Ce fut le Duc de Linfantado qui lui servit de Parain.

IV. Mr. Canale , nouvel Ambassadeur de la Re. publique de Venise , est arrivé ici , & Mr. Bragadin , qu'il est venu relever , est sur son départ. Le 10. le Prince , la Princesse Regnante & le Prince des Asturies , alierent prendre le divertissement de la chasse au Pardo. Le lendemain la Cour alla à Semontes qui est sur la même route , & revint le soir à Madrid. Le 12. qui étoit Dimanche , il y eut Chapelle publique au Palais , & l'après midi le Prince Regnant , la Princesse son Epouse & le Prince des Asturies , étant allé prendre au Buen-Retiro la jeune Princesse Douairiere , ils se rendirent ensemble à l'Eglise de Nôtre-Dame d'Atocha. Le 13. la Cour alla faire un tour à Batres , autre Maison Royale peu éloignée de cette Ville , & il y eut le 14. aux environs de ce Château , une grande partie de chasse , à laquelle on prit quantité de bêtes fauves , & entre autres 5. Loups. Ces animaux sont en grand nombre dans ces quar-

des Princes &c. Janvier 1725. 19

tiers, & font beaucoup de ravages aux environs. Le 19. Fête de *Ste. Elisabeth*, dont la Princesse Regnante porte le nom, il y eut grande Fête à la Cour, & le matin Chapelle publique au Palais: l'après-midi la Famille Royale alla aussi faire ses devotions à l'Eglise de Nôtre-Dame d'*Atocha*. Les Députés des principales Villes du Royaume arrivent journellement, & le jour pour l'ouverture de l'Assemblée de *Cortez*, est toujours fixé au 25. Le Prince des Asturies s'est démis en faveur de l'Infant Don Philippe son Frere, du Grand Prieuré de *Castille*, Ordre de *Malthe*, qui oblige, suivant les Statuts de l'Ordre, à garder le Celibat, & le 20. le Prince Regnant fit la revûe de la Compagnie des Gardes à pied commandée par le Marquis de Risbourg, dont il parut très satisfait. On parle ici d'une nombreuse Promotion d'Officiers Généraux, qui se fera dans peu, & d'expédier des nouvelles Commissions pour faire des levées de Troupes. Les ordres sont aussi donnez pour mettre la Marine de cette Monarchie en bon état, & tous les Vaisseaux de Guerre & Galeres qui la composent, doivent s'assembler pour le mois de Mars prochain dans le Port de *Malaga*, sans que l'on sache ce qui peut occasionner ce grand mouvement. Si l'on en croit les nouvelles publiques, il y aura aussi un campement considerable sur la Frontiere d'*Andalousse*. Quelques Lettres particulieres portent, que le Cardinal Alberoni est attendu de *Rome* en cette Cour, pour être remplacé à la tête du Ministère, & que le Pere Bermudez Jesuite, ne fera plus Confesseur du Prince Regnant, pour des raisons secrètes. Ces deux dernieres nouvelles sont de l'espece de celles qui se détruisent souvent d'un ordinaire à l'autre.

On n'apprend rien des affaires générales, ni de

ce qui concerne le Congrès de *Cambray*. On voit seulement aller & venir de fréquens Couriers de la Cour de *France*, sans que l'on puisse rien pénétrer de ce qui se passe.

V. *Cadix*. On équipe dans le Port de cette Vi le deux Vaisseaux de Guerre qui sont le *Lanfranco* & le *Brandor*, pour les envoyer aux *Indes Occidentales* croiser sur les Pirates. Le Bâtiment d'avis le *Noire-Dame de Begogna*, est arrivé ici venant de l'Isle de *Cuba*, chargé de Sucre, de Bois de Campeche, & d'autres Marchandises; mais sans aucunes autres nouvelles de ce Pays là. Les deux Vaisseaux destinés pour *Cartege* & *Porto-Bello*, ne seront prêts à mettre en Mer qu'à la fin de Novembre; & on prépare pour *Centa* un grand Convoi de Munitions, avec lequel on doit transporter quelques Troupes, pour renforcer la Garnison de cette Place. Au commencement de Novembre l'Escadre Hollandoise commandée par l'Amiral Godin fit voile de la Baye, pour retourner en *Hollande*, après avoir croisé pendant quelques mois dans l'*Océan* & la *Méditerranée* sur les Corsaires de *Barbarie*. On apprend que Mr. Cornexo, qui avoit pris le Commandement des Gallions qui sont à *Cartagene*, à la place de Don Charles Grillo, mort depuis peu en ce Pays, a été tué par un Garde-Marine, avec lequel il avoit eu quelques paroles.

VI. *Portugal. Lisbonne*. La nuit du 11. au 12. Octobre à trois heures du matin, on sentit ici un tremblement de terre assez violent: le lendemain à la même heure il s'en fit un autre qui le fut beaucoup moins: mais on n'a pas appris qu'il soit arrivé de dommage en aucun endroit du Royaume. Le 7. les 3. Vaisseaux de la Religion qui étoient dans le Port de cette Ville, partirent pour *Matthe*,
ayant

des Princes &c. Janvier 1725. 21

avant à bord le Comte de Pinos, Envoyé de l'Empereur en cette Cour, qui profite de cette occasion pour retourner à *Vienne* par *Naples*. Ce Ministre a, dit-on, heureusement terminé les Négociations dont il étoit chargé par rapport au Commerce; ayant obtenu que les Vaisseaux portans Pavillon Impérial seront reçus dans tous les Ports de S. M., tant en *Europe* qu'aux *Indes*. L'Infant Don François est allé passer quelques jours à la Maison de plaisance de *Queluz*, & le 9. le Roi se trouva indisposé d'un mal de gorge. Le 24. S. M. étant entrée dans sa trente-sixième année, Elle reçut là-dessus les complimens de la Noblesse & des Ministres étrangers, & il y eut grande fête à la Cour. Le différend survenu entre le premier Secrétaire d'Etat & l'Abbé de Livry, Ambassadeur de *France*, au sujet de la première visite de cérémonie, n'est pas encore terminé. *Nous en fimes mention le mois dernier.*

Les dernières Lettres qu'on reçoit de *St. Salvador*, marquent que la maladie épidémique, qui a régné dans le *Brazil* pendant quelques mois, est tout-à-fait cessée, & que le Vaisseau qu'on y attendoit des *Indes Orientales*, n'étoit pas encore arrivé le 16. Juillet dernier. Un Corsaire de *Salé* prit dernièrement à la hauteur de *Lisbonne*, le *St. Jean*, Vaisseau monté par le Capitaine Cramer, qui avoit chargé à *Amsterdam* pour *Seville*, & un Corsaire d'*Alger* a aussi pris dans le Canal le Vaisseau la *St. Elisabeth*, monté par le Capitaine Broeder.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. C'est peu pour le Pape à présent Regnant, que de remplir dignement tous les devoirs de la Souveraineté & de Chef de l'Eglise; des occupations si pénibles & si embarrassantes, n'alterent en aucune manière sa charité qui est sa vertu favorite, non plus que sa dévotion & son zèle pour le bien public. Son attention au soulagement des pauvres, le porte à entrer jusques dans les plus petits détails, & la Police de la Ville de Rome, la reforme des mœurs, ses exercices journaliers de piété, & le bonheur des peuples qui lui sont soumis, ne l'occupent pas moins que les affaires générales de la Chrétienté. C'est un zèle toujours égale pour les grandes choses comme pour les plus petites, & rien n'échape à sa vigilance & à ses soins. Le 22. Octobre S. S. après avoir visité les Eglises de *St. Marie Majeure* & de *St. Jean de Latran*, entra dans l'Hôpital de ce nom, où Elle parut fort mécontente de ne pas trouver les lits des malades en bon état; Elle congédia sur le champ la plupart des Officiers, & ordonna qu'on prît bien garde à l'avenir qu'il ne manquât rien auxdits malades. Le 23. Elle entendit la Messe, à portes fermées, dans l'Eglise des Carmes de *St. Julien*, & ayant ensuite envoyé Mr. Lucini, son Maître de Chambre, visiter la Garderobe de l'Hôpital de *St. Jean de Latran*, il s'y trouva manquer quantité de choses nécessaires, qui depuis y ont été fournies. L'après-midi S. S. se rendit au Vatican, pour y voir deux petites Chambres qu'Elle

des Princes &c. Janvier 1725. 23

y fait construire pour y passer l'Hyver, & le 25. Elle alla faire un tour à la Vigne du Cardinal Alberoni, qui paroît être fort en faveur. L'impôt de 25. fois, que chaque charge de raisins qui entroit en cette Ville, payoit à la Chambre Apostolique, a été supprimé, & le Gouverneur de Rome ayant fait appeler chez lui tous les Maîtres des Maisons à Caffé, leur a signifié sous de rigoureuses peines, de ne permettre à qui que ce soit de ne parler en aucune maniere des affaires des Princes Souverains, & de jouer à aucun jeu de hazard. Les Cardinaux sont presque tous à la Campagne pour y passer les vacances. La grossesse de la Princesse Epouse du Chevalier de St. George est certaine, & avance heureusement.

II. Dans les visites que le Pape fait en diverses Eglises, on remarque qu'il se plaît à surprendre ceux qui en ont soin, & quand il y trouve quelque chose de dérangé, il leur fait de severes reprimandes. Toutes les Eglises de cette Capitale ont été réparées, & leurs Autels nettoyés & embellis, pour la prochaine année sainte. On travaille aussi en diligence à réparer l'escalier de la *Trinité des Monts*, & cet ouvrage sera, dit-on, perfectionné avant la fin de Décembre. Il est arrivé ici 14. Chevaux de Frise d'une beauté singuliere, pour le service du Cardinal Ottoboni, qui doit, en qualité d'Archiprêtre de *St. Jean de Latran*, faire la cérémonie d'ouvrir la Porte Sainte, & cette Eminence se dispose à faire cette fonction avec beaucoup d'éclat, le St. Pere lui ayant permis de paroître ce jour-là avec tel Equipage qu'elle jugeroit à propos. Ce qui a fait faire au satirique Pasquin cette question : *Comment un Cardinal pourroit passer par la Porte Sainte, puisqu'un riche à peine pouvoit*

pourvoit entrer dans le Royaume des Cieux. Le 31. veille de la *Toussaints*, le Pape célébra la Messe dans sa Chapelle, & donna de ses propres mains la Communion à tous ses Domestiques au nombre de 119. L'après-midi il y eut Chapelle publique au *Quirinal*, à laquelle intervinrent les Cardinaux qui étoient en Ville, & le premier Novembre jour de la Fête, le Sacré Collège tint encore Chapelle le matin & l'après-midi: mais S. S. n'y assista pas, étant allé célébrer le matin la Messe dans l'Eglise de la *Rotonde*. Le lendemain Fête des *Trépassés*, le Service se fit à l'ordinaire dans la Chapelle, & les prières pour les morts, auxquelles assistèrent les Cardinaux: Ce jour-là le Pape qui se trouvoit fatigué, prit le divertissement de la promenade dans les Jardins du *Quirinal*. S. S. a considérablement diminué les droits sur la viande de *Mouton* & de *Porc*, pour le soulagement des pauvres, & il paroît presque toutes les semaines des Reglemens de Police avantageux aux Habitans de cette Capitale. Mr. Giudice est nommé Gouverneur de *Commachio*, dont l'évacuation est sur le point de se faire, & Mr. Ruspoli le remplace dans sa Charge de Major-dôme du Palais.

III. Le Pape a permis l'usage de la grande Cape aux Chanoines de la *Rotonde*, & à ceux de *Ste. Marie de Cosmedin*, & S. S. a fait présent au Cardinal Alexandre Albani d'une Cassette remplie d'anciennes Médailles d'or, d'argent & de cuivre, dont Elle avoit fait amas pendant qu'elle étoit Cardinal, ayant accompagné ce présent d'une Lettre fort civile, par laquelle elle exalte la capacité & l'expérience de son Eminence dans les antiquités. Le Roi de Sardaigne a envoyé une magnifique Chatuble en broderie d'or au nouveau Cardinal

dinal Falconieri. L'affaire entre le Cardinal Barberini & le Marquis Correse, fils naturel du feu Prince de Palestrine son Frere, est accommodée. Son Eminence se charge de la nourriture & de son entretien, & l'acte en fut dernièrement passé en présence de Mrs. Carri & Aldrovandi, Auditeurs de Rote. Le démêlé entre le Duc & la Duchesse de Gravina, est aussi en termes d'accommodement, le Pape s'interessant fort à leur reconciliation, & ayant employé le Prince & la Princesse de Ruspoli pour la moyenner. Mr. Coscia s'est aussi rendu par ordre du St. Pere à *Magnanello*, où cette Dame fait sa résidence; pour y travailler, de même que Mr. Orsini Neveu de S. S., qui a fait pour cela quantité d'allées & de venuës. Ce que nous dîmes le mois dernier pag. 417. de l'Evêque de *Policastro* dans le Royaume de *Naples*, est une pure calomnie qui avoit été malicieusement répandue. Ce Prélat n'a jamais été accusé d'hérésie, ni par conséquent absous de ce crime par le Pape, comme on l'avoit publié. Il n'a non plus été accusé d'aucun autre crime dans le grand Procès qu'il a été obligé de soutenir contre le Comte de *Policastro*, Seigneur temporel de la Ville de ce nom; venant au contraire d'obtenir une Sentence définitive, par laquelle, outre qu'il est déclaré innocent de tous les chefs dont il avoit été chargé par ses ennemis, le Pape casse & annule toutes les procédures faites contre lui; & déclare par ses Bulles des 5. Septembre & 9. Octobre dernier, que bien loin que cet Evêque soit atteint & convaincu d'aucun crime, il le rétablit dans tous ses droits & prérogatives. Et afin qu'on ne puisse pas interpréter le jugement rendu dans cette affaire d'une maniere opposée aux intentions du St. Pere, & desavantageuse à la réputation de l'Evêque de

Policaastro, S. S. a déclaré de plus par un Certificat signé de sa main, que le terme de grâce employé dans la Sentence, ne doit point s'entendre de l'abolition d'aucun crime, spécialement de Simonie, dont le Prélat ait été convaincu, mais d'une entière décharge de tout préjugé criminel, le rétablissant au reste en la meilleure forme qu'il soit possible, dans le premier état où il se trouvoit avant l'enquête & la procédure intentée contre lui.

IV. Le 5. le Pape fit venir au *Quirinal* tous les Administrateurs des Hôpitaux, & leur fit de severes reprimandes sur le peu de soin qu'ils prenoient des pauvres; leur ordonnant sous peine de châtiement, & de son indignation de ne les laisser manquer de rien à l'avenir. S. S. a aussi nommé 4. Evêques pour examiner la conduite des Gentils-hommes Romains qui avoient l'administration de l'Hôpital de *St. Jean de Latran*, & qui ont été trouvés coupables de malversations dans leurs Emplois. Le 6. l'Ambassadeur de *Portugal* eut Audience du Pape auquel il réitera les instances du Roi son Maître pour la Promotion de Mr. Bichi au Cardinalat, & la nomination d'un Prélat Portugais pour être Auditeur de la *Rote*. S.S. repondit, dit-on, favorablement à ces deux demandes, & remit à ce Ministre un Livre qu'il a composé lui-même étant Cardinal, traitant des Synodes, avec ordre de l'envoyer à S. M. Portugaise: ce qui fait conjecturer que le differend entre les deux Cours ne tardera pas à être ajusté à l'amiable. Ce même jour le St. Pere alla dire la Messe à la *Minerve*, où S. S. benit le Mariage du Marquis Orsini son Parent avec une Fille du Marquis Otteri, à laquelle Elle fit présent d'une bague de la valeur de 500. écus. Mr. le Trésorier Celigola a fait remettre par ordre du Pape au Cardinal Alexandre Albani, tou-

tes les Statuës & autres antiquités de marbre qui se trouvoient dans la Fabrique du Port de *Ste. Felicite*, & le Cardinal Falconieri a reçu par un Exprès la Croix de Chevalier de *Malthe*, avec la nomination à une riche Commanderie, que le Grand Maître lui a envoyée comme une marque de son estime. Le celebre Peintre Trevisani travaille actuellement au Portrait du Pape, que le Cardinal de Poignac doit envoyer au Roi T. C. Mr. Mondillo Orsini, Neveu de S. S., est parti pour aller à *Capouë*, & de-là prendre possession de son Evêché de *Malfi* dans le Royaume de *Naples*.

V. Il y a déjà quelque tems que le Pape adressa un Bref au Cardinal de Noailles à *Paris*, pour l'exhorter à contribuer à la paix de l'Eglise par sa soumission au St. Siège. Ce Bref est du 21. Août dernier, & si l'on en croit le bruit commun cette démarche de S. S. a déjà un peu ébranlé cette Eminence. On assure aussi que pour faire cesser les troubles, S. S. va donner des explications sur la Bulle *Unigenitus*; qu'Elle a toujours eu du penchant à le faire, & qu'Elle l'auroit déjà fait, si Elle n'en avoit été détournée par la Congrégation du *St. Office*, qui perseverant dans son ancien système, veut que les François reçoivent premièrement la Bulle, & qu'ensuite le Pape l'explique. Mais le St. Pere leve cet obstacle, ayant, dit-on, ordonné à son Adjudant d'étude d'écrire au Pere Général des Dominicains de *St. Pasteur*, de travailler à cet ouvrage. De sorte qu'on espère que dans peu cette Bulle d'explication sera rendue publique. On veut qu'elle soit déjà dressée, & même envoyée au Nonce à *Paris*, qui attend l'occasion favorable de lui faire voir le jour. Sans m'engager dans le détail de ce qu'elle contiendra

ou ne contiendra pas, j'attendrai qu'elle paroisse pour en faire part; assez d'autres plus intéressés dans cette affaire que moi, pourront faire là-dessus leurs Commentaires. Je dirai seulement, & cela me semble permis, que de pacifier l'Eglise, étoit un ouvrage digne de Benoît XIII. & d'être réservé à son Pontificat. Reste à savoir si quelques précautions que l'on prenne pour pacifier les esprits, & rétablir le calme, on pourra y parvenir; & si ces explications seront généralement du goût de tout le monde. Il y a une espèce de gens qu'il n'est pas aisé de réduire, & cette Bulle mettra, non seulement bien des esprits, mais bien des intérêts en mouvement, qui tous ne viseront peut être pas à la plus grande gloire de Dieu.

VI. La Maison Althieri a fait présent au Pape du Marteau d'argent doré, avec lequel Clement X. fit l'ouverture de la *Porte Sainte*, après en avoir ôté ses Armes qui étoient gravées dessus, & ce présent a été parfaitement bien reçu de S. S. Mr. Borgia, Evêque de *Nocera*, a été pourvu de l'Archevêché de *Fermo*, sur la démission volontaire qu'en a faite Mr. Mattei, qui s'est réservé une pension; & l'Evêché de *Nocera* a été conféré au Père Chiappi, Procureur Général de l'Ordre de *St. Pierre de Pise*. Le St. Pere a reçu au nombre de ses Cameriers d'honneur le Neveu du Cardinal Gualthieri qui est fort jeune, & le Marquis Conrad Orsini a été fait Conservateur du Peuple Romain: le Pape par un Acte signé de sa main vient de le reconnoître pour son Parent, & c'est le même qui a épousé la Fille du Marquis Ortieri. Il y a apparence qu'il sera dans peu déclaré Sénateur de la Ville de *Rome*, à la place du Marquis Frangipani, que l'on dit devoir être élevé au Cardinalat. Nous finirons cet Article de *Rome* par un

trait

trait de justice & d'équité de Benoit XIII., qui, joint aux autres vertus dont il est si libéralement pourvu, ne contribuera pas peu à faire connoître son caractère. Voici le fait. Un particulier avoit laissé par son Testament tous ses biens, qui étoient considérables, aux Religieux de la *Trinité des Monts*, à l'exclusion d'un Neveu qui étoit son unique & légitime héritier; à condition que lesdits Religieux lui payeroient seulement 3. écus par mois pendant sa vie; mais le Pape ayant reconnu ce Testament injuste, l'a cassé, & a mis en possession ledit Neveu de la succession, le chargeant seulement de payer auxdits Religieux pendant sa vie, les trois écus par mois que son Oncle lui avoit légué. Belle matière à reflexions, que nous laissons faire aux Lecteurs judicieux. La plupart des Cardinaux étoient revenus à *Rome* le 20. Novembre, de la Campagne où ils étoient allés passer les vacances.

VII. *Naples*. Vers la fin d'Octobre, il commença enfin à tomber des pluyes en abondance, qui ont répandu la joye & la fertilité dans le Royaume. La Vicairie travaille actuellement à expédier les Procès des criminels qui doivent être condamnés aux Galères, pour remplacer les Forçats qui ont été envoyés en *Calabre* travailler aux Mines d'argent & de plomb nouvellement découvertes en ce Pays. La liste des Charges vacantes en ce Royaume, que l'Empereur vient de remplir, a été envoyée de *Vienne* au Cardinal Viceroy, & a été rendue publique. On a renforcé les Gardes des Postes ordinaires, pour empêcher la contrebande, & les nouveaux Fermiers arrêterent dernièrement un Bâtiment chargé de Marchandises de prix, débarquées d'une Tartane Françoisse, qui ont été confisquées à leur profit. Les particuliers

de cette Ville font de grands amas de toutes sortes de dentées, afin de les envoyer vendre à Rome pendant la prochaine année sainte. Il arrive journellement de la *Poizille* quantité de provisions pour les Magazins de cette Ville.

VIII. Le 4. Novembre étant la Fête de *Saint Charles*, dont l'Empereur porte le nom, le Cardinal d'Alban en remit la cérémonie au lendemain Dimanche qu'elle fut célébrée avec beaucoup de magnificence & de réjouissances, & ce jour-là Son Eminence nomina aux Emplois de Présidens & de Gouverneurs de plusieurs Villes du Royaume, conformément aux ordres qu'elle en avoit reçus de la Cour de *Vienne*. Le 11. Fête de *St. Martin*, le Cardinal Viceroi alla tenir Chapelle publique dans l'Eglise des Peres Chartreux, & resta ensuite à dîner dans le Couvent avec le Prieur & une nombreuse Compagnie, qui avoit été invitée. Le Comte de Pinos est arrivé ici de *Lisbonne*, & se dispose à continuer son voyage de *Vienne*. On a publié un Edit très-rigoureux, pour empêcher la contrebande, qui fait un tort considerable au Commerce de cet Etat, & beaucoup de plaisir aux nouveaux Fermiers des Droits, auxquels il est fort avantageux.

IX. *Venise*. Mr. André Cornaro, qui a été ci-devant Provediteur Général sur Mer, revint ici le premier Novembre de *Corfou*, à bord du Vaifseau de Guerre le *St. François de Paola*, avec 4. Compagnies de Soldats & divers Officiers, qui sont tous entrés au Lazaret pour y faire quarantaine. La Galere commandée par Mr. Vincent Gritti, Surintendant de la Chiourme, partit le 12. avec l'argent destiné pour les Troupes qui sont en *Dalmatie*, ayans à bord le Général Comte de Schuylenbourg, qui va visiter les Places de cette Province

des Princes Ec. Janvier 1425. 31

vince, & de-là à *Corfou*. Mr. George Bembo, qui a fini son tems de Provediteur de *Nasso* en *Cephalonie*, est au contraire arrivé en cette Ville à bord d'une Tattane. L'air est fort doux en ce Pays depuis qu'il est tombé des pluyes, & on est actuellement occupé à ensemencer les terres, quoiqu'un peu tard. On apprend du *Mantouan*, qu'il y passe quantité de Recrûs venant d'*Allemagne*, & allant dans le *Milanaz*.

X. Les vacances étant finies, toute la Noblesse est revenuë de la Campagne, & l'ouverture des differens Tribunaux s'est faite à l'ordinaire. Le 17. le Magistrat de la santé fit publier un Placard qui rétablit le Commerce avec la *Dalmazie*, depuis *Narenta* jusques *Zara*, avec les Provinces de *Licca* & de *Cerberia*, & avec les Isles voisines. Mais l'*Albanie Venitienne*, le District de *Cattaro*, & l'Etat de *Raguxe* sont encore obligés de faire une quarantaine de sept jours. On a publié ici une Bulle du Pape, qui accorde Indulgence pleniere à tous ceux qui reciteront l'Oraison *Angelus Domini* au son ordinaire de la Cloche. Mr. André Marcello n'attend qu'un vent favorable pour passer à la Regence de *Zante*, dont il a été depuis peu pourvû.

XI. *Genes*. On assure que la Regence a conclu l'achat du Duché de *Massa*, à condition que le Prince de ce nom en conservera la Souveraineté pendant sa vie, mais qu'après sa mort elle retournera à la Republique. Il ne reste, dit-on, plus que quelques difficultés par rapport à l'investiture de cet Etat, que doit donner l'Empereur, qui seront aisées à lever. Le premier Novembre il fit ici un orage épouvantable mêlé d'eclairs & de tonnerre, & la foudre tomba sur l'Eglise de *Norredame* des Carmes. Le 16. le Marquis de St. Philippe, Envoyé extraordinaire d'*Espagne*, s'étant rendu

rendu au Collège, eut Audience du Doge, auquel il notifia la mort du Prince Regnant Don Louis, & que Philippe V. avoit repris possession de la Monarchie. Ce Ministre présenta en même-tems ses nouvelles Lettres de créance, par lesquelles ce Prince le continuoit dans son Poste. Quelques Galiores de *Tunis* rodent dans ces Mers, & jettent l'épouvante & la terreur par tout où elles paroissent. On apprend de l'Isle de *Corse*, que 4. de ces Bâtimens s'étant joints ensemble, ont débarqué 40. hommes à *Horto-Vechio*, où après avoir enlevé tous les meubles & effets de la Maison de Mr. Giustiniani, ils y ont mis le feu, & ont enlevé 11. personne en esclavage, du nombre desquelles est son Facteur. Les nouvelles que l'on reçoit d'*Alger*, portent que les prises qui y ont été amenées depuis peu, consistent en un Vaisseau & une Barque Espagnole, avec les équipages, un Vaisseau Hollandois chargé de grains, un Portugais richement chargé, & environ 30. Espagnols pris sur les Côtes de *Valence*. Il est arrivé ici deux Vaisseaux de *Londres*, & un de *Gibraltar*, richement chargés pour le compte des Marchands de cette Ville.

XII. *Livourne*. On envoie d'ici en *Espagne* quantité de grains, ce qui contribue à le faire encherir; quoiqu'il y en ait assez abondamment dans les États voisins, particulièrement dans le *Milanais* & le *Mantouan*. Le Chevalier Soprinî est arrivé de *Genes*, pour conclure de la part de la Régence, le marché du Duché de *Massa*. Le prix est, dit-on, de 800000. écus, mais la meilleure partie de cet argent doit rester en dépôt à *St. George* de *Genes* à intérêt. Les Mers sont remplies de Corsaires, qui ont pris depuis peu quantité de Bâtimens de diverses Nations, & qui répandent
l'allarme

Pallarme sur toutes les Côtes. On a reçu avis que 6. Vaisseaux chargés de cuirs de *Russie*, partis de *Petersbourg* pour *Lubec*, & dans lesquels les Marchands de cette Ville étoient intéressés, ont fait naufrage sur leur route; mais que 11. Vaisseaux chargés de Moruë sèche pour *Marseille*, y étoient heureusement arrivés. On vient d'apprendre qu'un Armateur Maltois commandé par le Capitaine Antonachi, ayant reçu sur son bord un de ses amis nommé *Braccio de Maina*, avec plusieurs Matelots, avoit été égorgé par ces scelerats, qui après s'être rendus maîtres de son Bâtiment, s'étoient érigés en Pirates.

XIII. *Florence*. Le Grand Duc a été légèrement incommodé d'un rhume qui lui étoit tombé sur la poitrine; ce Prince a aussi eu quelques ressentimens de goutte, ce que les Médecins regardent comme un bon présage. On a dépêché de cette Cour un Exprès à *Vienne*, au sujet de l'investiture des Etats de *Sienné*, & du passage des Troupes Impériales qui doivent venir dans le Duché de *Milan*. Le Gouvernement de *Monte Pulciano* a été donné par S. A. S. au Marquis Honorus Pistrella; celui de *Castiglia*, au Chevalier Jean-Baptiste Stragi de *Petra-Sancta*; celui de *Colle*, au Baron Jean-Marie d'Egli-Alvici, & tous les autres Gouverneurs des Places ont été continués. Le Comte de *Watzdorf*, fils du Grand Chambellan de *Pologne*, est arrivé ici, pour y résider de la part de S. M. Polonoise, & le 5. Novembre le Duc & la Duchesse de *Massa* passeront par cette Ville avec un gros train, allans à *Rome* par *Novellara*, *Venise* & *Lorette*. Le 17. jour anniversaire de la Naissance de la grande Princesse, on en célébra la fête à la Cour, où il y eut le soir Comedie & Bal.

XIV. *Milan*. Le 4. Novembre, la fête de l'Empereur

pereur fut célébrée par le Comte de Colloredo , avec les cérémonies & les réjouissances ordinaires. S. Exc. a accordé à Mr. Antoine Antoniani un Octroi qui l'autorise de fabriquer des Miroirs à l'exclusion de tous autres , pendant 30. ans , & il y a un particulier qui offre de faire fraper pour un million de *Philippines* , à des conditions raisonnables. La Cour de *Vienne* ayant demandé à cet Etat un million de florins , on travaille à en faire la levée. Il est arrivé d'*Allemagne* à *Mantoue* 500. hommes de recrues ; on attend ici 300. Dragons pour renforcer la Garnison , & un Détachement d'Infanterie à *Novare*. On continuë de travailler aux fortifications de *Pizzighittone* , & les préparatifs que l'Empereur fait pour soutenir ses droits en ce Pays , n'allarmant pas peu les Princes d'*Italie* : le Duc de Parme , entr'autres , fait mettre ses Places en bon état. Ce Prince voudroit bien conserver son indépendance à l'égard de l'*Empire* , & que la discussion de ses prétentions fût renvoyée au Congrès ; mais l'Empereur qui le regarde comme son Vassal , & la question décidée par la Quadruple Alliance , veut que s'il en a quelques-unes , elles soient portées à *Vienne* devant le Conseil Imperial. Ce qui n'accommode nullement le Duc , qui a , dit-on , recours au St. Siège , aux Cours de *France* & d'*Espagne* , pour les engager à employer en sa faveur leurs bons offices. Le feu s'étant malheureusement pris au Palais Episcopal de *Parvie* , en a consumé les Ecuries , & la quatrième partie des appartemens.

XV. *Turin*. Le Prince de Schwartzbourg-Rudolstadt est arrivé d'*Allemagne* en cette Cour , accompagné de plusieurs personnes de condition de ce Pays , & le Roi l'a reçu à la *Venerie* avec beaucoup de magnificence. M. Sorba , Resident de Ge-

nes, eut vers la fin d'Octobre sa premiere Audien-
ce de S. M. ; mais sans cérémonie. La Républi-
que souhaiteroit fort faire l'acquisition du Mar-
quisat de *Spigno* près de *Final* dans le *Monferrat* ;
à quoi S. M., dit-on, s'opose. Mr. le Plat, Mi-
nistre des Etats Généraux des *Provinces-Unies*, a
eu l'honneur de complimenter le Roi au nom de
ses Maîtres sur le Mariage du Prince de Piémont,
que S. M. avoit fait notifier à L. H. P. par Mr.
Osorio, son Ministre à la *Haye* ; & le Secrétaire
de l'Empereur à *Genes*, a présenté un Mémoire à
la Cour, ensuite de quoi il s'en est retourné, après
avoir séjourné quelque-tems en cette Ville. Les
Ministres vont souvent à la *Venerie* assister aux
Conseils qui s'y tiennent, & tous les Tribunaux s'y
sont rendus en Corps, pour complimenter le Roi
sur le Mariage du Prince de Piémont son Fils avec
la Princesse de Hesse-Rhenfeld. On parle de for-
mer un Camp dans la Plaine, de 12000. hommes
au Printems prochain. Le 20. Novembre la Cour
n'étoit pas encore revenue à *Turin*.

XVI. *Suisse*. Les Députés des Cantons Catho-
liques R. sont venus recevoir à *Soleure* leurs pensions
ordinaires par les mains du Marquis d'Avarey,
Ambassadeur de *France*. On dit que cette Cou-
ronne souhaiteroit fort que les Cantons Protestans
fissent quelques démarches pour le renouvelle-
ment de l'Alliance avec elle ; mais il n'y a encore
rien de resolu là dessus. La Diette des trois Lignes
Grises s'est séparée infructueusement, sans avoir
rien conclu sur le renouvellement du Capitulat
avec le *Milanez*, qui avoit été proposé par le Secré-
taire de l'Empereur. On mande de *Bâle* que le Czar
a fait proposer à Mr. Daniel Bernulli, célèbre Pro-
fesseur en Mathématiques, que s'il vouloit aller
à *Petersbôrg* pour 5. ans, on lui donneroit 800.

Roubles par an , outre 250. Risdalles pour les frais de son voyage , avec l'alternative , ou de retourner à *Basle* après ce terme expiré , ou de rester à *Petersbourg* avec une augmentation d'appointemens.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **F**ontainebleau. Le jour de la grande partie de chasse qui se donna le 3. Fête de *St. Hubert* , & dont nous fîmes mention le mois dernier , il y eut neuf grands Cerfs de forcés ; le Roi en perça un lui-même de son Couteau de chasse , & le Prince de Dombes tomba aux pieds d'un autre dans le tems qu'il vouloit aussi le percer ; mais la bête passa heureusement sans lui faire aucun mal. Le Dimanche 5. Novembre , S. M. étant revêtue du grand Collier de l'Ordre du *St. Esprit* , se rendit dans sa Chapelle , où Elle entendit la Messe , & reçut la Communion par les mains du Cardinal de Rohan son Grand Aumônier. Lorsque le Roi alla à l'Autel , le Duc de Noailles Capitaine des Gardes , se présenta en l'absence du Grand Ecuyer , pour donner la main à S. M. : sur quoi le Chevalier de Beringhen , premier Ecuyer , s'étant aussi présenté , le différend fut décidé en sa faveur , & il eut l'honneur de donner la main à S. M. pendant toute la Cérémonie. A l'issuë de la Messe , le nouvel Archevêque de *Tours* prêta le serment de fidélité ordinaire , après quoi S. M. toucha un grand nombre de malades des écrouëlles , à chacun desquels Elle avoit fait distribuer

10. so's par jours depuis le 31. du passé. La Marquise de Gruffol & l'Abbé de Boisgibaut son fils, ont été gratifiés chacun d'une pension de 2000. livres, avec la survivance au dernier mourant. Le Roi a fait présent à l'Infante-Reine de la petite Gondole que le Comte de Gergy, son Ambassadeur à *Venise* lui avoit envoyée, & cette Princesse après l'avoir bien considérée, la fit emballer le 8. pour l'envoyer en *Espagne* à l'Infant Don Philippe son frere, par la voye du Sr. Boucher, Commissinaire de la Cour de *Madrid* à *Paris*. Le 9. on tira devant le Château un quatrième feu d'artifice, qui réussit parfaitement bien, & dont S. M. parut très-satisfaite. Dans la partie de chasse qui se donna le 10., un Piqueur ayant rencontré un Sanglier blessé, & ayant tiré dessus pour l'abattre, eut le malheur d'en être déchiré; on n'a pas manqué de faire voir au Roi ce triste spectacle, pour l'engager à ralentir l'ardeur qu'il a pour ce dangereux exercice.

II. Le Roi a fait remettre aux Agens du Clergé la Bulle qui ordonne un Jubilé à l'occasion de l'avènement de Benoît XIII. au Pontificat, avec ordre d'en envoyer des copies aux Archevêques & Evêques du Royaume, pour qu'ils puissent la faire publier dans leurs Diocèses avant la fin de l'année. On a appris par un Exprès dépêché de *St. Brieux* en *Bretagne* par le Maréchal d'Alegre, que les Etats de cette Province, après un quart d'heure de délibération, avoient accordé au Roi un don gratuit de deux millions de livres, & que les affaires de cette Assemblée prenoient un train qui lui en faisoient espérer une prompte & heureuse issue. Sur la priere que lesdits Etats ont faite au Marechal de solliciter à la Cour le retour des exilés de cette Province, & de ceux qui se sont re-

tirés en *Espagne*, ce Seigneur leur a, dit-on, promis de s'employer pour obtenir cette grâce du Roi à son retour. Le 11. fête de Saint Martin, le Roi après avoir entendu la Messe alla chasser, & dîna dans la Forêt dans une de ses nouvelles Berlins, & au retour S. M. alla souper chez Mr. le Duc. Le 12., après le Salut, Elle s'alla promener dans le Bois, & revint souper dans son Appartement. Le 13. Elle soupa chez Madame la Duchesse, & le 14., après le plaisir journalier de la Chasse, Elle vit avec toute sa Cour la représentation de la Comédie Italienne, intitulée, *Arlequin poursuivi par la Dame invisible*. On a envoyé environ 500. Ouvriers à *Chambor*, pour faire les réparations nécessaires à ce Château, & comme on a ordonné un grand nombre de Tentes, on juge que la Maison du Roi y campera pendant le séjour que S. M. fait état d'y faire au Printemps prochain. Le 21. l'Envoyé de *Danemarck* présenta au Roi de la part de son Maître 12. Faucons, étant introduit par le Comte des Mares Grand Fauconnier de *France*. On prépare le Château de *Villers-Cotteret* pour la Princesse veuve du feu Prince Regnant en *Espagne* qui doit venir y faire sa résidence. Le Duc d'Antin fait faire toutes les dispositions nécessaires à sa Maison de *Petit-Bourg*, pour y recevoir le Roi qui doit y coucher le premier Decembre, retournant à *Versailles*. Le départ du Duc de Richelieu pour son Ambassade de *Vienne*, est, dit-on, remis au mois d'Avril prochain. Le Roi a donné le Prieuré de *St. Lo*, Diocèse de *Roüen*, vacant par la mort de l'Abbé de *Choisi*, à l'Abbé de *Rochechouart*, Grand Vicaire de l'Evêque d'*Orleans*; & celle de *Langenet*, à l'Abbé de *Marbeuf*, fils d'un Président à *Mortier* du Parlement de *Bretagne*.

des Princes &c. Janvier 1725. 39

III. Le 23. au retour de la chasse, le Roi assista à la Comédie du *Libertin Italien*, & soupa chez Mr. le Duc. Ce jour-là les Piqueurs apportèrent à Sa Majesté une Hure pesant cent livres. Le 24. Le Roi prit deux Cerfs avec l'équipage de Mr. le Duc, & soupa dans son Appartement. Le 25. le Roi assista à la Comédie d'Electre, & déclara en soupa, que le 30. il iroit coucher à *Petit Bourg*, Château appartenant au Duc d'Antia, d'où il se rendroit le 2. Décembre à *Versailles*. Les Conseils qui étoient revenus à *Fontainebleau*, partirent ce jour-là pour retourner à *Paris*, où ils ne se rassembleront que le 4. Décembre & le 11. à *Versailles*, & les Ambassadeurs & Ministres Etrangers suivirent le 26. Le matin Sa Majesté après avoir entendu la Messe, descendit dans la Cour du *Cheval blanc*, & vit essayer 6. chevaux d'Espagne, du nombre de ceux qui lui furent envoyez dernièrement, attelés à une magnifique Calèche. Le 27. Madame Infante, partit avec toute sa Maison pour *Versailles*, où Elle arriva heureusement le soir. Le 28. les Comédiens Italiens représenterent *Simon Misanthrope*. Le 29. le Roi força à la chasse deux Cerf, dont les bois étoient d'une hauteur extraordinaire, & un Sanglier d'une monstrueuse grandeur, & ce soir-là les Comédiens François représenteront la pièce intitulée *l'Imposleur*. Le 30. S. M. quitta cet agréable séjour pour se rendre à *Versailles*, par *Petit-Bourg*, où Elle passa la nuit. Le premier Décembre Elle prit le divertissement de la chasse dans le Bois de *Senars*, de l'autre côté de la *Seine*, & le 2. Elle arriva à *Versailles* en parfaite santé, avec les Princes du Sang & les Seigneurs de la Cour. Le 3. le Roi fit ses dévotions dans sa Chapelle, & entendit le Sermon du Pere Saurian,

rian, Prêtre de l'Oratoire, qui prêche l'Avent devant S. M. Il est très-certain que la jeune Princesse Douairière, veuve du feu Prince Don Louis, retourne en France: le Roi l'ayant permis, & le Prince Regnant Don Philippe son Beau-Pere y ayant donné son consentement. Quoique l'on meuble le Château de *Villers Cotteret*, on ne sçait pas encore si cette Princesse y fera sa résidence ordinaire, ou au Palais de *Luxembourg*, dont quelques Architectes ont depuis peu visité les appartemens. Elle jouïra d'une pension de 600000. livres, & la nouvelle de son retour dans ce Royaume, fut dernièrement confirmée par l'arrivée d'un Exprès dépêché de *Madrid*, par le Maréchal de Tessé. Mr. le Couturier s'est démis entre les mains du Roi de la direction des pensions, & de l'expédition des Ordonnances sur le Trésor Royal, en faveur du Sieur de Boulogne son premier Commis, & S. M. l'ayant agréé, a donné une pension de 13000. livres audit Sieur Couturier, en recompense de ses Services. Mr. Gayot a été pourvû de la troisième Charge de Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres.

IV. *Paris*. Mr. Pelletier, Président à Mortier au Parlement de *Paris*, fit le 13. la cérémonie de recevoir dans la grande Chambre en qualité de premier Président, Mr. de Portail, qui prêta le Serment de fidélité ordinaire, & qui après sa réception, traita splendidement à dîner près de 200. personnes à différentes tables. Ce jour-là l'ouverture du Parlement se fit à la maniere accoutumée par une Messe célébrée pontificalment dans la grande Salle du Palais, par l'Abbé de Champigni Trésorier de la *Ste. Chapelle*, à laquelle le nouveau premier Président assista à la tête de cette auguste Compagnie, & le 16. ce
Magi-

des Princes Ec. Janvier 1725. 41

Magistrat fut élu à l'Academie Françoisé, pour remplir la place vacante par la mort de l'Abbé de Choisy qui en étoit Doyen. Le Roi a accordé des Lettres Patentes à une Compagnie qui se propose d'établir à *Cosne* sur la *Loire* une Manufacture d'Acier, & le projet du Canal de *Bourbon*, qu'on doit creuser depuis l'*Isle Adam* jusqu'à la Porte de *St. Martin* à *Paris* a été approuvé au Conseil. Le Sieur *Dechars* fameux Méceniste a trouvé un Secret pour arrêter sur le champ les Chevaux qui prennent le mord aux dents; c'est de tirer alors la petite corde dont on se sert ordinairement pour avertir les Cochers d'arrêter; & cela d'une certaine maniere, par le moyen de laquelle il tombera sur le champ une machine sur les pieds des Chevaux, qui les envelopera de sorte qu'il ne pourront marcher, quelque grande que soit leur furie. Ledit Sieur *Dechars* attend le retour de Sa Majesté pour en faire l'épreuve en sa présence. Le Service qui devoit se faire à *Nôtre-Dame*, pour le Prince Regnant en *Espagne* Don *Louïs I.* a été remis au 15. Décembre, & on va travailler à reparer la voute de cette Eglise, où il s'est fait une fente vers la Croisée. Le Roi fournit pour cette reparation 100000. livres, le Cardinal de *Noailles* 20000. livres, & plusieurs autres personnes de marque, à proportion. La Déclaration contre les Religioneux, s'exécute dans les Provinces du Royaume. L'Edit qui fixe le prix des Charges de Judicature & autres, a été remis au nouveau premier Président, & doit être enregistré au premier jour.

V. Le 15. le Duc d'Orleans tint au Palais Royal un Chapitre Général de l'Ordre de *St. Lazare*, dont il est Grand Maître, dans lequel les Chevaliers nouvellement reçus prêterent le serment de

de fidélité, & les anciens figerent les Statuts dressés depuis leur reception. Le Comte d'Alais, second Fils du Prince de Conti a été dangereusement malade. S. A. S. ayant cru que cela pourroit engager la Princesse son Epouse à venir voir le Prince leur fi's, lui fit annoncer sa maladie par l'Abbé Raguet, qui déploya toute son éloquence pour la persuader de sortir du Couvent où elles s'est retirée, mais la Princesse se contenta de répondre qu'elle prioit Dieu de lui rendre la santé, & ne veut entendre en aucune manière de retourner avec le Prince son Epoux, duquel elle s'est séparée depuis environ deux ans. Le 30. la Duchesse Douairière d'Orleans & la Duchesse sa Belle-fille se rendirent à *Verfailles* pour y attendre le Roi, & le complimenter sur son heureux retour: cette dernière Princesse avance toujours heureusement dans sa grossesse. Ce qui confirme de plus en plus le retour de la jeune Princesse Regnante Douairière d'*Espagne* en ce Royaume, est que la Duchesse de la Force est déjà nommée la première Dame d'Honneur, & que la plupart des Domestiques de l'un & de l'autre Sexe, qui ont servi les défunes Duchesses de *Berri* & d'*Orleans*, ont présenté des Requêtes au Roi, demandans d'être reçus à son service, lorsqu'on formera sa Maison.

VI. Mr. le Duc a ordonné à tous les Intendants des Places Maritimes du Royaume, tant sur la *Méditerranée*, que sur l'*Océan*, d'envoyer en Cour un état exact de toutes les Munitions qui se trouvent dans les Magazins, & les ordres sont donnés d'acheter des Chevaux en *Andalousie*, pour remonter la Cavalerie qui a ses quartiers dans le *Roussillon*. On mande de *Toulon* qu'on a désarmé les Vaisseaux de Guerre & Galeres qui étoient dans

ce Port, mais qu'on doit les armer de nouveau au Printems prochain. Le Grand Maître de *Malthe* a nommé pour son Plénipotentiaire au Congrès, le Chevalier de Camilli, Frere de l'Archevêque de *Tours*, qui se dispose à s'y rendre, & le Bailli de *Mefmes*, Ambassadeur de la Religion en cette Cour, a reçu un Bref du Pape, qui lui permet de nommer aux Bénéfices dépendans de ses Commandeigns.

VII. Le 27. Mr. Talon, l'un des Avocats Généraux, fit les Harangues ordinaires pour la rentrée du Parlement, où l'Evêque de *Chaalons*, Pair de *France*, assista. L'assemblée étoit fort nombreuse, & fut fort satisfaite d'entendre parler pour la première fois ce jeune Magistrat, qui se distingua par tous les talens qui sont héréditaires dans la Famille. Mr. le premier Président lui répondit avec toute l'éloquence & la dignité convenables, & remplit parfaitement les hautes idées qu'on avoit de lui, aussi-bien que le Mercredi suivant, jour auquel on fit les *Mercuriales*. Une aventure assez singuliere a donné ici matiere à un grand Procès: voici le fait. Deux Gentilshommes venans de *Lion* à *Paris* il y a quelques années en Chaise avec leurs femmes, qui toutes deux étoient prêtes d'accoucher, ces dernieres se trouverent mal au premier gîte, là-dessus leurs Epoux firent appeller une Sage-Femme, & les secours nécessaires, & se retirerent par bienséance dans un autre Appartement. Cependant les deux femmes accoucherent presque à la fois; ce qui embarrassa si fort la Sage-Femme, qu'elle mit imprudemment les deux enfans qui venoient de naître, entre les mains des autres Femmes, qui se les donnerent de main en main, & sans distinction, & les poserent sur un lit, pour assister les deux nouvelles accouchées.

Dans

Dans ces entrefaites un des deux enfans vint à mourir, & il survint par là un grand démêlé entre les Peres & Meres, se disputans à qui appartiendroit l'enfant qui restoit en vie. Le Bailif du Lieu & le Substitut du Procureur du Roi y étans accourus, il fut convenu du consentement des deux Gentilshommes, qu'ils reconnoitroient l'un & l'autre pour leur héritier, l'enfant qui avoit survécu. Après qu'il eut été élevé pendant dix ans à communs frais, un de ces Peres vint à mourir, & l'enfant hérita de ses biens; deux ans après l'autre Pere mourut aussi, & l'enfant demanda la succession de ses biens; mais les proches Parens du dernier mort la lui disputent, & c'est ce qui forme le sujet de la contestation.

VIII. On n'a pas suspendu l'exécution de l'Arrêt rendu contre Mr. l'Evêque de *Montpellier*, comme on l'avoit crû: si ce n'est à l'égard de quelques Bénéfices particuliers dont ce Prélat est pourvû, & dont on n'a pas encore jugé à propos de disposer. Comme la Cour a sérieusement résolu d'établir une uniformité de sentimens qui fasse cesser les disputes, & qu'elle s'est déclarée pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*, & la soumission au St. Siège, le parti Anticonstitutionnaire n'a pas beau jeu; c'est peu que l'Arrêt rendu contre Mr. l'Evêque de *Montpellier*, qui en est regardé comme le Chef; tous ceux qui sont dans les mêmes sentimens, & qui lui sont attachés, ne sont pas traités plus favorablement, outre la privation de toutes sortes de Bénéfices, ils s'exposent à l'exil, ou à la perte de leur liberté. Pour parvenir plus aisément au but qu'elle s'est proposé, on vient d'envoyer des Lettres circulaires à tous les Evêques du Royaume, pour leur enjoindre de la part du Roi, de ne conférer

ni

ni Ordre, ni Bénéfices, & ne recevoit à la Profession des vœux, que ceux qui auront signé le Formulaire purement & simplement, & de tenir la main à l'exécution de l'Edit de 1665., dont on leur a envoyé copie. Le même ordre a été adressé à tous les Chapitres aux Universitez, pour y faire signer les Candidats & les Professeurs, & Mr. le Garde des Sceaux l'a aussi notifié à l'Université de *Paris*, qui a fait là dessus quelques représentations qui n'ont pas été écoutées. Telles sont les mesures que la Cour prend pour assoupir cette grande affaire. Je dis assoupir seulement, car il est à craindre qu'il n'en reste toujours un levain qui fermentera doucement pendant ces tems de proscription; qui ne manqueroit pas de faire son effet, lorsque quelque conjoncture favorable se présenteroit.

IX. Il est certain qu'il se négocie quelque chose entre la Cour de *Rome* & le Cardinal de Noailles; les Evêques d'*Agen*, de *Blois*, de *Bayeux*, & de *Troyes* ses Partisans, se sont rendus en cette Ville à la requisition de Son Em., pour travailler, dit-on, à un ajustement avec le St. Siège par rapport à la Constitution, & ce Prélat a de fréquentes conférences avec les plus habiles Théologiens, & particulièrement les Dominicains. En attendant qu'il paroisse quelque chose de décisif sur cette affaire, & que la Bulle explicative que l'on promet, soit rendue publique, voici la Lettre du St. Pere à ce Cardinal, dont on a tant parlé, & qui lui a été écrite par S. S. en réponse de celle par laquelle S. Em. l'avoit félicité sur son avènement au Pontificat. On fera bien aisé de trouver ici cette pièce.

Traduction de la Lettre du Pape au Cardinal
de Noailles.

NOTRE TRES-CHER FILS.

DE's le moment que Jéſus-Chriſt qui eſt le Dieu, non de la diſſention mais de la Paix, Nous appella, non-obſtant nos craintes & notre juſte réſiſtance, afin que cette ſublime Chaire de l'Apoſtolat, Nous annonçaſſions la Paix & les Biens, Nous nous repréſentames d'abord les Diviſions ſcanda-ſeuſes, qui bien qu'aſſez déplorées, ne ſont pas encore retranchées, & les Playes faites à la Charité Eccléſiaſtique, leſquelles ne ſont point encore refermées, par la faute de quelques Freres, dont les démarches ne ſont pas dans l'ordre.

Mais pendant que pénétrez de douleur, Nous ſongions à remplir le devoir de la vigilance Paſtorale, celui qui conſole les Humbles, & ſoulage ceux dont le cœur eſt brifé, a daigné relever nos Eſpérances, & apporter un merveilleux ſoulagement à nôtre Triſteſſe, par vos obligeantes Lettres, comme d'heureux préſages de la tranquillité ſi déſirée. Car en nous témoignant une joye cordiale de ce que le Miniſtère du Souverain Sacerdoce a été déferé à notre foibleſſe, en déteſtant les Diſcordes, & déclarant que vous ſouhaitez ſincèrement l'ancienne Unanimité, ces marques de votre dilection ont ranimé nôtre courage par une douce eſpérance, & ont abondamment adouci la ſollicitude Paternelle. Elles Nous ont renouvelé le ſouvenir de nôtre ancienne amitié, de nôtre bienveillance mutuelle, & des vertus que Nous avons tendrement cheries en votre Perſonne. Nous ſommes perſuadés, qu'il n'eſt pas poſſible, qu'en nous félicitant avec les plus vi-
ves

des Princes &c. Janvier 1725. 47

vos expressions de joye & d'amitié, de ce que Nous sommes chargés de rétablir & de maintenir la Paix, vous n'ayez pas un ardent désir de Nous secourir par d'équales dispositions, & que vous ne fassiez pas tout ce qui dépend de vous, afin de hâter l'accomplissement des vœux que vous faites pour l'avantage de nôtre Salut.

Dans cette confiance, nôtre cher Fils, Nous vous exhortons & conjurons instamment, d'employer à rétablir la Paix des Eglises qui sont en danger, tout ce que vous avez de pouvoir, & vous pouvez beaucoup par votre Exemple & par votre crédit; satisfaire à nos desirs & à vôtre devoir, par une sincère & soumise obéissance que vous devez au St. Siège; répondre à ce qu'exigent de vous vos talens, vôtre Naissance & vôtre dignité; & tâcher, par une obéissance filiale & exemplaire, à ramener les autres dans la voye de l'Unité. C'est ainsi que vous secherez nos larmes paternelles, & dissiperez nôtre tristesse, puisque de nôtre côté Nous ne pouvons pas Nous dispenser de nôtre devoir, ni nous écarter de la vigilance, des vûes & des actions de nos Prédécesseurs.

Nous avons une reconnoissance singulière, tant des témoignages de considération, que des Loüanges dont vous Nous comblez, quoique Nous ne les méritions pas, & que vous Nous dépeigniez, non tels que Nous avons été, ni tels que nous sommes, mais tels que nous devrions être; & satisfaits de l'empressement avec lequel vous marquez souhaiter les embrassemens de la dilection Pontificale, Nous vous attendons; & dans cette espérance, nôtre cher Fils, Nous vous donnons affectueusement la sainte & Apostolique Bénédiction. A Rome le 21. Août 1724.

X. La permission qui avoit été accordée, aux Juifs de cette Ville de fréquenter la nouvelle Bourse, a été revoquée. La Compagnie des *Indes* fait équiper à *Port Louis* 5. Vaisseaux pour les envoyer à la *Chine*, au Japon, & autres endroits des *Indes Orientales*, & on apprend qu'un Corsaire de *Salé* partit de la *Rache*, & monté de 24. pièces de Canon, ayant attaqué à la hauteur de *Saffi* la Fregate le *Philippe* de 30. pièces de Canon, appartenante à ladite Compagnie, avoit été si bien reçu, qu'après avoir perdu son Capitaine & 50. hommes de son équipage, il avoit été obligé de se faire échoüer sur la côte. On parle d'un nouveau *Visa*, pour fixer les effets de papier; & les actions qui sont tombées à 1030 livres, vont de mal en pis. L'affaire du Sieur de la Jonchere sera jugée dans peu par le Parlement. Celle de Mr. le Blanc ci-devant Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, ne prend pas un bon train, & on n'en espère rien de bon. Il est toujours au Château de *Vicennes*.

XI. Le Roi alla chasser le 7. Décembre à *Ramboillet*, Maison de plaisance de Mr. le Comte de *Toulouse*, d'où Sa Maj. revint le 8. au soir. Le Comte de *Morville* Ministre & Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, s'est démis des Charges de Secrétaire & Greffier de l'Ordre Militaire de *St. Louis*, & S. M. en a disposé en faveur de Mr. de *Bernage* Intendant de *Languedoc*. Le Prince de *Kurakin* a reçu ses Lettres de créance, pour résider en cette Cour avec le caractère d'Ambassadeur du Czar, & le Prince son fils va à la *Haye* le remplacer en la même qualité. On leve les quatre Régimens pour les Princes du Sang, dont nous fimes mention le mois dernier.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le 4. Novembre Fête de *St. Charles*, dont l'Empereur porte le nom, la Cour fut fort brillante, & S. M. reçut les complimens de la Famille Impériale, de la Noblesse & des Ministres Etrangers. Le soir on représenta sur le grand Théâtre du Palais un Opera Italien, le plus beau qui se soit encore vû, & c'est, suivant les apparences, le dernier qui sera joué sous la direction du Prince Pio, ce Seigneur venant d'être fait Général Maître des Postes du Royaume de *Naples*, du *Milanez*, & du *Mantolian*, à la place du feu Marquis de *Rofrano*. Ce même jour S. M. I. disposa de la Charge de son Grand-Maître d'Hôtel, vacante par la mort du Prince de *Trautson*, en faveur du Comte de *Sinzendorff* Grand-Chambellan, & de cette dernière, en faveur du Comte de *Coventzel*. Mais l'Empereur n'a pas nommé à celle de Ministre du Conseil privé des Finances, aussi vacante par la mort du Prince de *Trautson*. On parle d'envoyer à la Cour de *Rome* le Cardinal d'*Althan* Viceroi de *Naples*, relever le Cardinal *Cinfuegos*, qui demande de se retirer dans son Evêché de *Mont-Real* en *Sicile*.

II. On traite ici avec beaucoup de distinction l'Envoyé de *Tripoli*, qui se nomme *Mehemet-Effendi*, & on lui a accordé cent florins par jour pour son entretien, & celui de sa Maison. Ce Ministre a déjà eu Audience particulière de

S. A. S. le Prince Eugene de Savoye , mais on ne dit pas encore quand il sera admis à celle de l'Empereur : Il parle fort bien l'Italian & le François , ayant été deux fois à la Cour de France en qualité d'Envoyé , & entend passablement la Langue Allemande. Il est , dit-on , chargé de négocier en cette Cour un *Traité au nom des trois Régences de Tripoli , de Tunis & d'Alger* , par lequel il sera stipulé , entre-autres , que les Chevaliers de *Malthe* n'attaqueront plus désormais leurs Vaisseaux , ce qui , peut-être , rencontrera quelque difficulté , cela étant directement contraire aux Statuts de l'Ordre , qui doit se tenir toujours armé pour le service de la Religion. Le 5. le Comte de Stirum eut Audience de l'Empereur , auquel il présenta un Mémoire au sujet d'un grand procès qu'il poursuit depuis long-tems , & S. M. eut la bonté de lui donner des assurances positives qu'Elle feroit promptement décider cette affaire. Le Ministre de *Prusse* ayant fait des représentations de la part du Roi son Maître en faveur des Luthériens de *Thorn* , la réponse qui lui a été faite , porte en substance , Que l'Empereur

- » employeroit ses bons offices , pour faire en
- » sorte qu'ils fussent maintenus dans leurs Li-
- » bertés & Priviléges , & qu'il enverroit ses
- » ordres là-dessus au Comte de *Wratilaw* son
- » Ambassadeur en *Pologne*.

III. L'affaire de *Comachio* fut enfin dernièrement réglée dans une grande conférence qui se tint , & cela à la satisfaction réciproque des Cours de *Vienne* & de *Rome* ; l'Empereur , dit-on , se reservant le droit de Protection sur ce petit Etat , & de tenir Garnison Impériale dans cette Place. Le Ministre de l'Electeur Palatin a présenté à Sa Maj. une ample replique sur la déduction du Prince de
 Bir-

des Princes &c. Janvier 1725. 51

Birkinfeld, par raport à la succession du Duché des *Deux-Ponts*, qui est prétendue par le Prince de Sultzbach, mais S. M. n'a pas trouvé à propos de rien prononcer sur ce différend, & veut, dit-on, attendre une occasion plus favorable. A l'égard de celle du Duché d'*Holstein-Floën*, on croit que l'accommodement proposé par le Roi de Danemarck, aura lieu, quoique l'on n'en sache pas encore les conditions. Le démêlé qui est entre les Etats du Comté d'*Ost-Frise*, & le Comte de ce nom, est la principale affaire qui soit actuellement pendante au Conseil de l'*Empire*; les Etats avoient bien proposé un accommodement qui a été rejeté, & on les a renvoyé à la Commission Impériale. Le Baron de Nothan reçut le 9. l'investiture de *Bergtolsgard* qui est Fief de l'*Empire*, de la part de l'Evêque de ce nom, & l'Envoyé de *Wirttemberg* va recevoir au premier jour au nom du Duc son Maître, celle du Duché de *Montbelliard*, dont la succession a été ajugée.

IV. Le 10. le Comte d'Ulefeld, qui est revenu de *Cambrai*, prit séance dans le Conseil Aulique; où il fit raport de ce qui s'est passé au Congrès. Le 13. l'Empereur alla prendre le divertissement de la chasse dans le voisinage de *Ste. Brigide*, & le 15. L. M. Regn. accompagnées des Archiduchesses Leopoldines, se rendirent à *Closter-Noubourg*, à deux lieuës de cette Ville, où Elles célérent le 16. la Fête de *St. Leopold* Marquis & Protecteur d'*Autriche*. L'Envoyé de *Tripoli* eut ce jour-là Audience publique de S. A. S. le Prince Eugene de Savoye: ce Ministre y fut conduit dans un magnifique Carosse à 6. Chevaux que le Prince lui avoit envoyé à son Hôtel. L'Interprète Impérial étoit dans le même Carosse, qui fut escorté par la Garde de la Ville jusqu'au Palais du Prince, où

se trouverent dans l'Antichambre les Officiers Généraux, & toute la Cour de la Chancellerie de Guerre. Le Prince étoit assis dans un Fauteuil sous un Dais. L'Envoyé s'assit sur une chaise, & fit à S. A. S. un compliment fort court, en lui disant qu'il s'estimoit très-heureux de connoître un si grand & si fameux Général; ensuite de quoi il lui remit ses Lettres de Créance. Après l'Audience qui ne dura qu'un quart d'heure, l'Envoyé fut reconduit à son logement, où il fut traité aux dépens de la Cour avec plusieurs Généraux. Le 16. au soir L. M. revinrent de *Closter-Newbourg*, & le 17. il y eut Conseil d'Etat.

V. Le 18. jour de la Fête dont le Prince Eugene de Savoye porte le nom, l'Empereur envoya annoncer à S. A. S. par le Comte de Sinzendorf son Grand Chancelier, qu'il lui faisoit présent sa vie durant de deux Seigneuries situées aux environs de *Luxembourg*, estimées 200000. risdales, & on croit que ce qui engage Sa Maj. Imp. à lui faire ce don, est que S. A. S. cherchoit à acheter une Terre dans ces quartiers. Le 19. Fête de l'Impératrice Regnante, S. M. reçut à cette occasion les complimens de toute la Cour, & le soir il y eut serenade dans la Salle d'*Espagne*. Le 20. l'Empereur tint Conseil d'Etat, & l'après midi Sa Maj. donna Audience publique, suivant sa coutume, à plusieurs personnes de routes sortes de conditions. Le soir veille de la Fête de la Vierge, Elle entendit les premières Vêpres dans sa Chapelle, accompagnée des Chevaliers de la Toison d'or, & le lendemain cette Fête fut célébrée dans l'Eglise de *Noire-Dame de l'Echelle*, en présence de toute la Cour qui y assista au Service divin. Mr. Harisson est arrivé ici en qualité de Résident du Roi de la Grande-Bretagne, & Mr. Colman son
Prédé,

Prédécesseur va avec le même caractère à la Cour de *Toscane*. Le Comte de Cifuentes a été nommé Président du Collège de la Marine; & la Charge de Maréchal de la Cour, dont Sa Maj. n'a pas encore disposé, est, dit-on, destinée pour le Comte de Colloredo lorsqu'il sera rapellé de son Gouvernement du *Milanez*; celle de Ministre des Conférences, dont étoit pourvû le feu Prince de Trautson, a été donnée au Comte de Windisgraz, Président du Conseil Aulique. Il y a actuellement 12. Vaisseaux de Guerre à *Trieste*, outre ceux qui y ont été construits l'Été dernier, & jamais la Marine n'a été en si bon état. Le Comte de Strafaldo, Grand Baillif, & Commandant de cette Ville, a été dépouillé de ces deux Emplois, sans que l'on sache le sujet de sa disgrâce.

VI. On continuë les nouvelles levées dans toute l'étenduë des Pays héréditaires. On assure que la Cour a établi un fond de 8 millions de florins pour payer régulièrement les Troupes en *Hongrie*, en *Bohème*; & dans les Provinces d'*Allemagne*; celles qui sont en *Italie*; & dans les *Pays-Bas Autrichiens* devant être payées des fonds affectés pour cela dans ces Pays; & que l'on destine 5. autres millions pour les frais de la Cour, & les apointemens des Ministres dans les Cours étrangères; on doit demander pour cela un Subside extraordinaire aux Provinces de la *Basse-Autriche*, de *Bohème*, de *Moravie*, & de *Sileisie*, dont les Etats sont sur le point de s'assembler. Il paroît des copies du dernier Decret rendu par le Conseil de l'Empire, contre la veuve du feu Duc de *Montbelliard*, & son fils aîné connu sous le nom de Baron de Sponeck, qui prétend succéder au Duché de *Montbelliard*; par lequel il leur est

enti'autres enjoint de restituer au Duc de Wirtemberg, auquel la Succession est échue, les Archives, les Joyaux, & l'argenterie du défunt Prince. Le Roi de la *Grande Bretagne* a écrit de sa propre main à l'Empereur, que l'accommodement entre la Cour Britannique & celle de *Russie*, étoit sur le point d'être conclu par la Médiation de la *France*. Le 27. & le 28. il y eut Conseil Privé, & dans l'espace de 15. jours on avoit dépêché 10 Exprés en diverses Cours. Le 30. Fête de *St. André*, Protecteur de l'Ordre de la *Toison d'or*. Sa Majesté célébra cette Fête à la maniere accoutumée, & ce jour-là les Chevaliers de cet Ordre furent splendidement traités à dîner au Palais Impérial.

VII. L'Empereur a, dit-on, résolu de faire démolir les Fortifications de *Nehezsel* en *Hongrie*, cette Place n'étant pas d'une assez grande conséquence, eu égard aux dépenses que l'on est obligé de faire pour son entretien. On parle fort du renouvellement du Traité conclu en 1677. entre l'Empereur *Leopold* & la Couronne de *Pologne*, ce qui procureroit de grands avantages à la Maison Electorale de *Saxe*. On va nommer une Commission Impériale pour examiner le différend entre le Magistrat de *Nuremberg*, & l'Ordre *Teutonique*, aussi-bien que les plaintes des Bourgeois de cette Ville contre ledit Magistrat. Par des Lettres particulieres que l'on reçoit de *Vienne*, on apprend que vers la fin de ce mois S. A. S. le Prince *Eugene* de *Savoye* remit entre les mains de l'Empereur sa démission du Gouvernement Général des *Pays-Bas Autrichiens*, qui doit être conféré à l'aînée des Archiduchesses *Leopoldines*, & que le Gouvernement du *Tirol* devoit être donné à ce Prince. On sçaura, sans doute, le mois prochain

des Princes, &c. Janvier 1725. 55
chain des particularités plus certaines de cette grande nouvelle.

VIII. *Prague.* L'ouverture de l'Assemblée des Etats de *Bohème* se fit le 6. Novembre en cette Ville, & ce fut le Comte de Schafgotfch qui, en qualité de principal Commissaire de l'Empereur, harangua lesdits Etats en Langue Bohemienne. La proposition qu'il leur fit ensuite, fut de fournir pour cette année à S. M., savoir, 2 millions de florins pour l'ordinaire, 270000. pour l'extraordinaire, 15000. pour le Conseil, & 30000. pour les Fortifications. Le 28. ceux de *Silesie* s'assemblerent aussi à *Breslau*; voici les principaux Articles de la proposition qui leur fut faite par le Comte de Hartzfeld & le Baron de Mannich au nom de l'Empereur. De fournir 1516666. florins de 40. cruses pour l'Ordinaire Militaire, 100000 florins pour la Chambre des Finances, 50000. pour les Fortifications, 30000. pour les Voitures, & 8844. pour les Commissaires nommez au Réglément des Limites.

IX. *Berlin.* Le Ministre du Roi de la *Grande-Bretagne* eut le 10. l'honneur de traiter le Roi, qui en fut très satisfait, & S. M. partit ensuite pour *Potsdam*, d'où Elle s'est renduë à *Dessau* pour assister au Mariage de la Princesse Fille aînée du Prince d'Anhalt-Dessau avec le Prince Héritaire de Berhenbourg, qui se consumma le 15. On confirme que l'accommodement du Czar avec le Roi d'Angleterre est sur le point d'être conclu; qu'un des principaux Articles est que S. M. Brit. reconnoitra le Czar, comme Empereur des *Russie*, & on s'attend que l'échange des Ratifications se fera en cette Ville, puisque c'est en partie par la Médiation de S. M. que cette affaire est en si bon train. S. M. a, dit-on, fait déclarer au Roi & à la
la

la République de Pologne par son Ministre à *Varsavie*, que si on continuoit d'attenter à la liberté des Protestans de la Ville de *Thorn*, Elle se verroit obligée, comme Garant, de défendre, non seulement les Protestans de ladite Ville, mais aussi tous ceux de la *Prusse Polonoise*, à quoi on a repliqué que ceux de *Thorn* s'étans comporteés en rebelles, les Commissaires nommez pour juger de cette affaire, s'y comporteroient avec toute l'équité qu'on en devoit attendre. Le Roi a fait un réduction parmi les Medecins, Chirurgiens, & Apoticaire, qui se trouvoient en trop grand nombre dans ses Etats, en a retenu les plus capables, & les autres sont obligés de se retirer ailleurs. Le prix du bled ayant considérablement augmenté, S. M. l'a mis à un prix plus modique pour le soulagement des pauvres. Le 24. S. M. qui étoit revenuë de *Deßau* à *Postdam*, vint faire un tour en cette Ville. Le 25. Elle retourna à *Postdam*, d'où elle s'est renduë à *Wusterhausen*, où la Reine ira le joindre au premier jour avec le Prince & la Princesse Royale.

XI. *Cologne*. Le Baron de Schenck est arrivé en cette Ville, pour y résider en qualité d'Envoyé du Roi de Pologne. Une partie des Bagages de l'Electeur sont arrivés ici de *Munich*, mais on ne sçait pas encore quand S. A. S. E. reviendra dans ses Etats. Il est inconcevable combien les François achètent de Chevaux dans le Duché de *Bergue*, & dans la *Westphalie*. On a commencé à faire des levées dans ces Pays, pour le service de l'Empereur.

XII. *Liège* Le 4. Décembre le nouvel Evêque & Prince de cette Ville prit possession de l'Eglise Cathedrale avec les cérémonies usitées, au son de toutes les Cloches de la Ville, & au bruit des salvés

des Princes &c. Janvier 1721. 57

salves réitérées de l'Artillerie de la Citadelle : & cette Fête finit par un grand repas qui fut servi à plusieurs tables des mets les plus exquis. S. A. S. conserve toujours une grande simplicité dans son train & ses équipages , mais les affaires de cet Etat ont une toute autre face depuis qu'elle a pris les rênes du Gouvernement. L'Election d'un Grand Prévôt, pour remplacer le Comte de Poitiers , qui vient de mourir sur une de ses Terres, est fixée au 7. Décembre.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le Pays du N O R D , depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Voici la suite du Journal de la Diète de ce Royaume.

Il y a bien de l'apparence qu'on a jusqu'ici amusé le tapis par les Conférences qui se tiennent sur l'affaire du Commandement des Troupes ; les Généraux tâchent d'excuser la conduite du Grand Général , par rapport aux ordres qu'il a tout récemment donnez , & dont on a fait mention dans le dernier Journal ; mais les autres souhaitent une satisfaction convenable , de ce qu'ils appellent un attentat contre l'autorité Royale , & que le Grand Général soit soumis à la nouvelle Loi dressée par S. M. & la République , & à laquelle les Troupes des deux Nations doivent se soumettre. Ce qui forme une contestation d'autant plus vive , qu'elle pourroit bien rendre cette Diète aussi infructueuse que les précédentes. Le 27. Octobre les Nonces s'étaient rassem-

rassemblez, il y eut encore de grands débats sur cette affaire, & les Partisans du Grand Général ayant demandé qu'on fit lecture de la Convention touchant le Commandement des Troupes, le Maréchal répondit, qu'il n'avoit accoutumé que de lire les Constitutions qui étoient arrêtées à la Diète, & sur cela la séance fut limitée au Lundi 30. Les 28. & 29. il ne se passa rien. Dans l'Assemblée du 30., plusieurs Nonces insisterent sur la jonction de l'Assemblée avec le Sénat, pour y régler l'affaire des Charges vacantes; quelques autres recommencerent à débattre les derniers ordres donnez par le Grand Général, ce qui fit rompre la Séance. Le 31. On se rassembla. Le Maréchal fit ce jour-là aux Nonces un Discours des plus pathétique pour les exhorter à se joindre au Sénat; pour recueillir les sentimens de ce Tribunal sur les propositions du Roi: quelques Nonces y consentirent d'abord; mais les autres ayans fait écouler le tems en contestation & en discours pour & contre, & le Maréchal voyant que lesdits Nonces ne pouvoient s'accorder sur leur réunion au Sénat, remit la Séance au 2. Novembre.

Comme la nouvelle Loi, contenant le Règlement dressé par Sa Maj. & la République, auquel les Troupes des deux Nations doivent se soumettre à l'avenir, fait beaucoup de bruit par la résistance que le Grand Général fait de s'y conformer, & qu'elle est d'ailleurs nécessaire pour l'intelligence de ce qui se passe à la Diète, on sera, je crois, bien aise de trouver ici les Articles qu'elle contient.

Articles de la nouvelle Loi, qui doit servir de
Reglement aux Troupes des deux Nations.

I. **O**N ne sauroit prouver par les Loix du Royaume, que les Troupes de la Couronne & du Grand Duché de Lithuanie, qui sont soumises à l'autorité unanime du Roi & de la République, soient indispensablement obligées de demeurer sous le Commandement des Généraux de la Couronne.

2. Les Généraux exécuteront tout ce qui aura été résolu dans les Conseils publics & de Guerre, & donneront les ordres aux Troupes des deux Nations, mais la Garde à pied du Roi demeurera à la disposition de S. M.

3. Il sera permis au Commandant de la Garde d'exercer la Justice Militaire, conformément aux Loix de la Guerre; mais sur les Officiers Subalternés seulement, & à l'égard des Hauts Officiers, il ne pourra le faire sans l'aprobation & le jugement des deux Généraux.

4. Ce sera le Grand Général qui donnera aux Gardes du Corps les ordres nécessaires pour obéir au Roi, & cela sur la réquisition de S. M.

5. Le Commandant de chaque Regiment fera rapport aux Généraux, selon l'usage, de l'état où il se trouve.

6. Avant que d'exercer la Justice Militaire, on informera les Généraux des cas où elle sera requise, comme cela se pratique par tout dans les Armées.

7. Les Officiers du Roi auront égard à la recommandation des Généraux dans la distribution des Patentes qui seront expédiées pour toutes les Charges.

8. Le Roi sera toujours informé de l'état des Troupes des deux Nations Polonoise & Lithuanienne; c'est pourquoi les deux Généraux seront obligés

obligés d'en faire rapport à Sa Majesté.

La Séance du 2. Novembre ne fut pas plus heureuse que les précédentes, & le Maréchal de la Diète la rompit sur les contestations sans fin des Nonces, qui ne firent que rabattre les matieres agitées les 27. & 30. par rapport au Commandement des Troupes. Celles du 3., du 4., du 5., & du 6. n'eurent pas un meilleur succès; & le 7. la plupart des Nonces étoient d'avis de se joindre au Senat, mais y en ayant encore quelques-uns qui le refusoient, on députa au Sous-Général de *Lithuanie*, qui est dans les intérêts du Grand Général, pour le prier de s'employer à les ramener. Le 8. on eut espérance que la jonction se feroit, & le Senat demeura asséssemblé jusqu'à 4. heures, pour attendre les Nonces; mais celui de *Polozk* n'ayant pas voulu y consentir; les uns & les autres se séparèrent. Le 9., le 10. & le 11. ils se rassemblèrent, mais sans se réunir. Toutes ces Séances se passerent en disputes, & l'on n'espère pas qu'il en soit autrement jusqu'à la fin de la Diète, quoique le Roi ait levé tous les obstacles qui sembloient devoir arrêter le cours des délibérations. La jonction des Nonces avec le Senat ayant toujours été empêchée comme on l'a vû, elle se fit enfin le Lundi 13., par la Médiation du Primat du Royaume, sauf le droit de retour que foutenoient toujours ceux du parti contraire. Quand on fut arrivé dans la Salle des Sénateurs, le Maréchal de la Diète demanda au Roi la nomination aux Charges vacantes, & on lut les propositions des Nonces qui étoient couchées par écrit. Là-dessus le Grand Chancelier prit possession au nom du Roi du petit Sceau de la Couronne, & les autres Charges vacantes furent distribuées

tribuéés aux divers prétendans. Après on nomma hors du Sénat l'Evêque de *Crakovie* & les Palatins de *Lublin* & de *Mazovie*, pour former la Constitution. Les Nonces étant ensuite retournés à leur Chambre, on recueillit les voix, pour sçavoir de quelle maniere on finiroit la Diette, les six semaines qu'elle devoit se tenir assemblée, allant expirer ce jour là. La plus grande partie des suffrages fut pour la transférer à *Grodno*; mais ceux de *Lithuanie* s'y étant opposés d'abord, il y eut là-dessus quelques débats, sur lesquels on s'accorda pourtant dans la suite. On dressa alors le projet de la Constitution, & les Nonces étant retournés à la Chambre des Sénateurs, on fit lecture des Articles qu'il contenoit: sçavoir, 1. Que la sûreté du dedans & du dehors seroit fondée sur un commun accord. 2. Que le Décret du Tribunal Affessorial contre ceux de *Thorn* seroit exécuté, & que le Général de la Couronne prêteroit main forte avec ses Troupes. Ce qui néanmoins ne passa pas sans contestations. 3. Que la présente Diette seroit transférée à *Grodno*, & qu'il dépendroit de la volonté du Roi d'en fixer le tems. Après cette lecture le Maréchal demanda par trois fois aux Etats des trois ordres, s'ils étoient tous d'un même sentiment là-dessus, sur quoi le Grand Trésorier de la Couronne répondit, qu'il ne pouvoit y consentir, les trois points touchant le renvoi des affaires indéçises à une autre Diette, étant conçus en des termes trop généraux. Quelques Nonces du parti des Généraux appuyerent fortement cette opposition; mais d'autres ayant prié le Maréchal de prendre congé du Roi, & de faire la clôture de la Diette, il le fit en effet, & remercia S. M. par un très-beau

beau Discours, des soins infatigables qu'Elle avoit pris pour le bien public, comme Pede de la Patrie; à quoi le Chancelier répondit en termes convenables, & ce fut de cette maniere que cette Assemblée, sur laquelle on avoit fait un si grand fond, se sépara encore très-infructueusement à trois heures après minuit, après avoir employé six semaines, qui est le tems fixé pour la tenuë des Diettes générales de Pologne, en contestation vagues & inutiles, que le crédit des Généraux de la Couronné a sçu fomenter & entretenir. Comme les Nonces de Crakovie, de Polotzk, & quelques autres, ont protesté contre les propositions du Roi en huit articles, dont l'un concernoit la Succession à la Couronne, ce qui a causé la rupture de la Diette d'une maniere si désagréable pour la Cour, on croit que Sa Maj. partira dans peu pour retourner à Dresae; mais on ne dit pas pour quel tems Elle fixera la Diette qui est renvoyée à Grodno.

II. Peu après la rupture de la Diette, la plupart des Nonces partirent pour retourner chez eux, mais les Senateurs sont restez en cette Ville, où ils tiennent souvent des conférences secretes: Le 16. il y eut une députation du Senat, pour conférer de la part du Roi avec les Ministres de l'Empereur du Czar, & du Roi de Prusse, & leurs propositions ont été renvoyées à la prochaine Diette de Grodno. Le 17. le Tribunal Assessorial prononça la Sentence contre ceux de Thorn, sur le rapport de la Commission établie, pour informer du tumulte arrivé le 16. Juillet dernier. Cette affaire qui dans son origine n'étoit qu'une querelle d'Écoliers, est devenuë très-sérieuse par les circonstances qui l'ont suivis, le Collège des Jésuites ayant été pillé par la populace, & les Luthériens

des Princes &c. Janvier 1725. 63

thériens qui sont nombreux en cette Ville, ayans pris les armes pour se faire raison des insultes qu'ils prétendoient avoir reçu des Etudians Catholiques Romains. Ce qui a été regardé comme une rébellion & un attentat contre la Souveraineté du Roi & de la République. Voici l'extrait de la Sentence en question, par laquelle on jugera avec quelle vivacité cette affaire a été poussée.

Le Président & le Vice-Président ne s'étans pas opposés au tumulte, comme l'obligation de leur Charge le demandoit, sont déclarés coupables, & condamnés à avoir la tête tranchée; de plus leurs biens seront confisqués, & les deniers qui en proviendront, seront employés à défrayer la Ville des dépenses qu'elle a été obligée de faire à l'occasion de ce Procès.

Gherardo Thomas, Bourgrave, & Zimmerman, Vice-Bourgrave, Conseigneurs de Thorn, qui devoient pareillement se donner des mouvemens pour appaiser le tumulte, ayans négligé de le faire, sont déclarés infâmes, incapables de posséder jamais aucune Charge, & condamnés à rester quelque-tems aux arrêts.

Harder, Moab, & autres jusqu'au nombre de 13. spécifiés dans le Décret, seront décapités, ayans été les premiers agresseurs contre le Collège des Jésuites.

Kerwisa, Schultz, & plusieurs autres auront le poing coupés, & leurs corps seront ensuite brûlés, après avoir été écartelés, pour avoir maltraité & brûlé les sacrés Images de Nôtre-Dame.

Le Grevoit & le Silben, Officiers de la Garnison de Thorn, sont condamnés à une amende, & à être aux arrêts dans la Tour, pour avoir permis qu'on fit feu contre le Collège des Jésuites.

Les autres violateurs de l'immunité Ecclésiastique, spécifiés dans la Sentence, sont condamnés aux

arrêts dans la Tour, & à payer une somme d'argent, laquelle sera employée à la construction d'une Colonne de pierre, avec la statue de Nôtre-Dame dans le lieu où l'on a brûlé son image, pour servir de monument à perpétuité.

Le Marchand Racki sera obligé de payer mille écus, s'il ne fait revenir incessamment son Fils qu'il a envoyé dans le Brandebourg, à cause qu'il s'étoit déclaré Catholique Romain.

Les Processions qu'on pratique en Pologne, seront remises en usage à Thorn, où l'on veut que l'exercice public de la Religion Catholique Romaine soit de plus en plus augmenté.

Enfin si la Ville de Thorn entreprenoit de s'opposer à l'exécution du présent Décret, elle seroit déclarée coupable de crime de Lèze-Majesté, & subiteroit les peines infligées aux rebelles.

Et il est enjoint aux Commissaires du Roi de se rendre incessamment à Thorn, pour y établir leur Jurisdiction, & mettre en exécution le présent Décret, avec l'assistance Militaire.

On espère cependant que la rigueur de cette Sentence sera modérée sur les représentations du Roi de Prusse, de la Ville de Danzig, qui a député pour cela au Roi, & de diverses autres Puissances Protestantes, qui paroissent s'intéresser dans cette affaire.

III. Le 25. le Roi ayant assemblé le Senat, pour délibérer sur le tems de la Convocation de la prochaine Diette, elle fut fixée au mois de Mai de l'année prochaine 1725. Le 27. Sa Maj. donna audience aux Députés de l'Armée de la Couronne, & déclara ensuite le Referendaire, Palatin de Pommerellie, pour en prendre possession, dès qu'il aura fini ses fonctions de Maréchal de la Diette, dont la Dignité est incompatible avec celle de

Senateur,

des Princes &c. Janvier 1725. 65

Sénateur. La Charge de Referendaire est, dit-on, destinée pour le Regent de la Couronne, & le Starost Barreau a été déclaré Chârelain de *Danzich*. Le 28. les Sénateurs tintent une conference avec le Nonce du Pape au sujet de la nomination aux Abbayes Claustrales qui est en contestation entre cette Cour & celle de *Rome*. Les 18. Commissaires qui doivent faire exécuter le Decret contre la Ville de *Thorn*, partent journellement pour s'y rendre. On fait avancer des Troupes aux environs de cette Ville pour leur prêter main forte, en cas de besoin, & l'exécution en est fixée au 15. Decembre, à moins qu'il ne survienne quelque changement, ou que la clémence du Roi n'y apporte quelque adoucissement. On assure à présent que S. M. restera en *Pologne* jusqu'à la tenuë de la prochaine Diette, qui, comme nous l'avons déjà dit, s'assemblera le mois de Mai prochain à *Grodno* en *Lithuanie*.

IV. *Suede*. Mr. Finck ci-devant Envoyé du Roi de la *Grande-Bretagne* en cette Cour, est parti pour retourner à *Londres*; & l'ouverture de la Commission de Mr. Pointz qui l'est venu relever, ayant été faite, le Roi se rendit le 2. Novembre au Sénat, où tous les Ministres avoient reçu ordre de se rendre, pour délibérer sur ses propositions. Ce Ministre fait ici une grande figure, & a achevé de rendre les visites qu'il avoit reçues de la Noblesse. Le 3. il y eut une grande partie de chasse dans le voisinage de *Stockholm*, à laquelle L. M. se trouverent, & il y eut quantité de Gibier de toutes espèces de tué. Les Habitans Protestans de la Ville de *Thorn* ont écrit au Roi pour le supplier d'interposer sa médiation auprès du Roi de *Pologne* en leur faveur; & S. M. après avoir communiqué leur Lettre au Sénat, a fait expédier les

E Lettres

Lettres d'intercession qu'ils demandoient. Il n'y a encore rien de conclu touchant le réglément des Limites en *Finlande*, mais on apprend que les Commissaires du Czar ont ordre de mettre fin à cette affaire. Les Officiers Prisonniers de la dernière Guerre qui étoient en *Russie*, en sont de retour, & se loient fort du bon traitement qu'on leur a fait en ce Pays. Leur nombre qui étoit de 900. se trouve réduit à 500. Quatre cens autres étant morts pendant leur détention. Les tems orageux qu'il a fait ici, ont causé des dommages inexprimables, & on ne se souvient pas d'avoir rien vu de pareil. Sur les instances du Ministre de *Russie*, le Sénat a écrit dans toutes les Provinces du Royaume, pour notifier que le Commerce du Goudron se fera à l'avenir par une seule Compagnie comme par le passé. Il patoit une Ordonnance du Roi contre les Voleurs, dont le nombre augmente tous les jours dans les Villes & sur les grands Chemins; & une Déclaration qui rétablit le Commerce dans la *Scanie*, où la mortalité parmi les Bêtes à corne vient de cesser.

V. *Dannemarc*. Le 11. Octobre on célébra par une magnifique fête à *Frederixbourg* l'anniversaire de la naissance du Roi qui entra ce jour-là dans sa cinquante-sixième année. La Cour retourna ensuite à *Friedensbourg*, & on ne s'attend pas qu'elle revienne à Copenhague avant les Fêtes de Noël. Le Capitaine Pretorius, accusé d'avoir assassiné à la chasse l'année dernière le Comte de Rantzau, a été transféré dans la Citadelle de cette Ville. On travaille à son procès; & comme il persiste à ne vouloir rien avouer, on ne doute pas qu'il ne soit appliqué à la torture. Mr. Finck qui a été à *Stockholm* est arrivé ici, & y fera quelque séjour, après quoi il se rendra à la *Haye*, pour

des Princes &c. Janvier 1725. 67
y réſider en qualité d'Envoyé de S. M. Britannique
auprès de L. H. P. les Etats Généraux. La Matri-
cule qui avoit été établie en *Norſwege*, vient
d'être annullée.

VI. *Petersbourg*. Le Czar alla vers le milieu
d'Octobre viſiter le Canal de *Ladoga*, & en preſſer
les travaux. On eſpère qu'il ſera perfectionné au
Printems prochain, & alors les Marchandiſes &
Denrées ſeront transportées à *Petersbourg* par ce
Canal, ſans être obligées de traverser le Lac; ce qui
abrégera conſidérablement le trajet, & préviendra
quantité de naufrages auxquels on étoit expoſé, à
cauſe du peu de fond qu'a le Lac en divers endroits.
On a établi par ordre de S. M. des Fanaux en
quatre lieux différens pour la ſûreté de la Naviga-
tion, & on aura ſoin de les allumer tous les ans
depuis le mois d'Août juſqu'à la fin de Novembre.
On attend à *Petershoff* les Statuës de Marbre &
d'Albâtre qui ont été embarquées à *Toulon* & à
Genes pour l'embelliffement de cette Maifon, &
on travaille depuis peu à réparer la Digue qui
avoit été endommagée par une violente tempête.
Le 7. Novembre le Czar revint en parfaite ſanté
en cette Ville; S. M. alla le 8. à *Dubka*, l'une de
ſes Maifons, & le 9. à *Stera* voir la Manufacture
des Armes & des Anchres. Mr. de *Campredon*
Miniftre de *France* a reçu ordre de reſter en cette
Cour, & de la ſuivre par tout où elle pourroit
aller. Il y a préſentement une parfaite harmonie
entre les Cours de *Ruſſie* & de *Suede*, & les diffé-
rends pour les Limites, s'il en reſte encore, ne
tarderont pas à être ajuſtés. Il y a toujours en ce
Pays de grands mouvemens parmi les Troupes,
& de grands projets d'armemens ſur Mer, mais
on ne fait pas à quoi tout cela doit aboutir. Le
Prince de *Repuim* Gouverneur de *Riga* a été élevé

à la Dignité de *Welt-Marechal* ; & Mr. d'Alfendiel a été fait Commandant de *Petersbourg*. Toute la Cour étoit en cette Ville le 18. Novembre ; il y fait un froid fort âpre & il y est déjà tombé des neiges en abondance. Le jeune Czarowitz va commencer à faire les exercices , & S. M. paroît fort satisfaite des grands progrès que ce jeune Prince fait dans les Sciences.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAY-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le 12. Octobre entre les deux & trois heures de l'après-midi le Roi quitta le séjour de *Windsor*, & vint à *Kensington*, où S. M. reçut le 12. les complimens de la Noblesse & des Ministres étrangers. Le Comte de *Staremberg* a, dit-on, reçu de la Cour de *Vienne*, de nouvelles Lettres de créance, & va prendre ici le caractère de Ministre Extraordinaire & Plénipotentiaire de l'Empereur. Mr. *Robinson* a été nommé Resident du Roi à la Cour de *France*, & y va remplacer feu Mr. *Crauford*. Le Docteur *Wadington* a été confirmé Evêque de *Chichester* ; & le Docteur *Warson* Prévôt du Collège d'*Eaton*, a été pourvu de l'Evêché d'*Exeter*, à la place du Docteur *Blackburn*, qui passe à l'Archevêché d'*York*. Le 13. le Lord *Carteret* partit pour se rendre à sa Viceroyauté d'*Irlande* avec une nombreuse suite & de magnifiques équipages, & les Commisaires de la Trésorerie ont ordonné le paiement

vement de six mois d'ordinaire & d'extraordinaire à tous les Ministres de S. M. dans les Pays étrangers. Le 28. le Prince & la Princesse de Galles revinrent de *Richmont* à leur Maison de *Leycester*, avec le jeune Prince Guillaume, & la jeune Princesse Marie, & le 31. on célébra par des réjouissances publiques l'anniversaire du Couronnement du Roi. Le 7. Novembre S. M. revint de *Kensington* au Palais de *St. James*, pour y passer l'Hiver, & sur le midi Elle fut suivie des jeunes Princeses. Le 10. il y eut à la Cour une magnifique fête à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince de Galles qui entra ce jour là dans sa quarante deuxième année. La plupart des Seigneurs de la Cour qui étoient allés passer la belle saison à la Campagne, en sont revenus. *Cet Article est pour remplacer celui d'Angleterre qui manque dans le Journal du mois dernier.*

II. Le 24. Novembre entre deux & trois heures après midi, le Roi s'étant rendu à la Chambre des Pairs avec les cérémonies ordinaires, S. M. y manda les Communes, & fit l'ouverture de la séance du Parlement qui étoit fixée à ce jour, par un Discours que le Lord Chancelier prononça, & dont voici la traduction.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE suis persuadé que vous partagez avec moi la satisfaction que je ressens de l'heureuse situation des affaires.. La Paix au dehors avec toutes les Puissances; une tranquillité au dedans, une abondance générale & une jouissance non interrompue de tous les Droits qui concernent tant le Spirituel que le Temporel, sont des marques très distinguées de la faveur & de la protection de la Divine Providence; & j'espère de la Bénédiction de Dieu sur nos

communs efforts, que ces Biens avec toutes leurs heureuses suites seront long-tems continués à mon Peuple.

La même disposition per mer & par terre pour la défense & la sûreté de la Nation, continuera à nous procurer le respect au dehors, & par conséquent la tranquillité au dedans. La même attention à faire valoir les Revenus publics, & à faciliter & encourager le Commerce & la Navigation, établira le Credit sur la Base la plus solide, & produira un si grand encouragement à l'industrie, que par là non seulement nous nous trouverons en état d'acquitter peu à peu les Dettes de la Nation, mais aussi qu'on verra augmenter considérablement les Richesses, le Pouvoir & l'influence de ce Royaume sur tout le reste de l'Europe.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

J'ai ordonné aux Officiers des Bureaux de préparer & de vous remettre les états des dépenses pour le service de l'année courante, & comme elles n'excèdent pas ce qu'on a trouvé par expérience être absolument nécessaire pour la sûreté du Royaume, je ne doute pas que vous ne concouriez à lever les Subsidés de la manière la plus aisée pour mon Peuple.

Il y a une chose dont je ne saurois m'empêcher de vous faire mention, comme méritant vôtre considération particulière. Il est trop évident que les Fonds établis pour perfectionner les Bâtimens de l'Hôpital de Greenwich, & pour y pourvoir à la subsistance d'un nombre competent de Matelots, ne peuvent en tems de Paix suffire à la dépense d'un Ouvrage si grand & si nécessaire. Il seroit donc à souhaiter qu'on pût trouver quelque moyen d'établir un Fonds plus considérable, pour faire subsister

des Princes &c. Janvier 1725. 71
à leur aise nos Matelots usez au Service de la Patrie & accablez sous le poids de la vieillesse & des infirmités.

MILORDS ET MESSIEURS,

IL est impossible que vous ne sentiez combien nôtre bonheur présent est dû à votre Union & à la fermeté de votre conduite. Il est donc entièrement inutiles de vous recommander l'unanimité & l'expédition. Le zèle & la capacité que vous avez fait paroître dans toutes les occasions pour le soutien de votre Patrie, même dans les conjonctures les plus difficiles, ne me laissent aucun lieu de douter que je n'aye votre concours entier & efficace en tout ce qui pourra contribuer au service du Public & au Bien de mon Peuple.

Les Communes étant retournées à leur Chambre resolurent unanimement de présenter au Roi une très-humble Adresse, pour le remercier; & les Seigneurs ayant pris la même resolution, présenterent la leur le 24., & s'ajournerent au 27. Voici l'Adresse des Seigneurs à S. M.

TRES - GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-humbles & très-fidèles Sujets de V. M. les Seigneurs Ecclésiastiques & Seculiers assemblés en Parlement, demandons la Permission de rendre à V. M. nos très-humbles & très-sinceres Remerciemens de sa très-gracieuse Harangue prononcée de dessus le Trône. La Paix au dehors avec toutes les Puissances, une tranquillité parfaite au dedans, une heureuses abondance & une jouissance non interrompue de tous nos Droits & Libertés sont
des

des Biens si inestimables pour nous, qu'ils ne nous laissent aucun lieu de souhaiter autre chose, pour rendre notre Bonheur parfait, que la longue vie & l'heureux Règne de V. M. sur un Peuple très-obéissant & très-fidèle. Nous nous croyons obligés par devoir de reconnoître que cette heureuse situation des affaires est entièrement due à la Bénédiction de Dieu sur les sages mesures que V. M. a prises pour le véritable intérêt de ce Royaume.

Les tendres égards & les soins passionnés de V. M. pour les Maitrisés qui par leur bravoure se sont éminemment distingués au Service de leur Patrie dans tous les endroits du Monde, ne peuvent qu'encourager tous vos Sujets à la plus étroite observation de leurs devoirs; & nous prions très-humblement V. M. de croire qu'en tout tems nous ferons paroître le même zèle, dont nous avons été jusques ici animés pour le Service de V. M., pour la Défense & la Sûreté de la Nation, & que nous concourrons toujours volontiers de tout notre pouvoir à avancer le véritable intérêt du Public & procurer la gloire de V. M.

Reponse de Sa Majesté.

MILORDS; Je vous remercie de cette Adresse très-soumise & très-respectueuse. Vous devez compter que je suivrai constamment de telles mesures, qu'avec la Bénédiction de Dieu sur mes efforts elles assureront très-effacement le véritable intérêt de tout mon Peuple, & qu'en tout tems j'estimerai l'accroissement de son bonheur comme la plus grande gloire de mon Règne.

Le 25. les Communes présenterent aussi leur Adresse à S. M., contenant ce qui suit.

TRE'S

TRE'S - GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les très-humbles & très-fidèles Sujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne assemblés en Parlement rémerçons V. M. de sa très-gracieuse Harangue prononcée de dessus le Trône. Et comme la tendresse paternelle de V. M. pour son Peuple, & les consolations inexprimables d'un Gouvernement aisé demandent le plus sincère tribut de devoir, vos fidèles Communes offrent présentement à V. M. les plus sincères assurances de gratitude & de fidélité, avec tout le zèle & l'affection requis dans la conjoncture présente.

Nous demandons la Permission de féliciter V. M. de l'heureuse situation des affaires tant au dedans qu'au dehors : ce qui est pour nous un grand sujet non seulement de satisfaction, mais aussi de joye. Nous manquerions à ce que nous nous devons à nous-mêmes, & nous serions insensibles à notre propre Prospérité, si nous n'éprouvions pas la même satisfaction à recueillir les fruits de la grande Sagesse de V. M., qu'elle ressent Elle même en l'employant à nous diriger & conduire à notre propre bonheur.

La Paix avec toutes les Puissances au dehors, l'abondance & la tranquillité au dedans, & une pleine & paisible jouissance de tout ce qui nous est cher & précieux, sont les marques particulieres qui signalent le Gouvernement de V. M. Et pour en conserver à jamais la mémoire, cette Chambre fera les derniers efforts, avec l'assistance divine, pour transmettre à la Postérité la plus reculée les heureuses conséquences de ces Biens, comme des monumens aux siècles futurs de la gloire de Votre Majesté.

La plus agréable obéissance qu'on puisse rendre à V. M., c'est de soutenir l'intérêt & la gloire de notre Patrie.

Patrie. C'est pourquoi cette Chambre procedera avec toute la promptitude & l'expédiation requises à lever les Subsides qui seront nécessaires pour la gloire & la sureté de la Nation. Nous nous appliquerons à acquiter peu à peu les Dettes Nationales, en faisant valloir les Revenus publics; à accroître nos Richesses, en faisant fleurir notre Commerce, & à établir notre Puissance, en encourageant notre Navigation; & nous sommes prêts à assister de bon cœur V. M. en toutes les choses qui contribueront à la sureté & à la grandeur de V. M. & de vos Royaumes.

REPONSE DE S. M.

MESSIEURS, Je vous remercie de cette soumise & fidèles Adresse. Je n'ai jamais douté que quand l'honneur & l'intérêt du Royaume vous y appelloient, je ne trouvasse en vous les mêmes marques de devoir & de fidélité, & les mêmes preuves de votre affection & de votre zèle pour mon Service, que j'ai éprouvées jusqu'ici en toutes occasions.

III. La convocation du Clergé qui étoit prorogé au 29. de ce mois de Novembre, l'a encore été jusqu'au 29. Janvier prochain. Le 27. les Communes en grand Comité résolurent d'accorder un Subside au Roi pour l'année prochaine, & le 28. la Chambre en approuva le rapport. Elle ordonna en même tems de présenter une Adresse à S. M., pour le prier de faire communiquer à la Chambre divers comptes. Le 29. on ordonna que l'appel des Membres se feroit le 14. Decembre; & le premier la Chambre en grand Comité ayant résolu d'accorder au Roi pour le Service de l'année 1725. 10000. hommes, à raison de 4. liv. sterl. chacun par mois, y compris l'Artillerie, M. Farrer fit le 2. rapport de ladite résolution. Ce jour-

des Princes &c. Janvier 1725. 75
 jour-là la proposition fut faite d'entretenir le même nombre de Troupes de Terre que l'année dernière; il y eut là dessus plusieurs grands débats, & enfin à la pluralité de 206. voix contre 69., il fut convenu d'entretenir encore pour un an le même nombre de Troupes qui sont sur pied, savoir, 18264. hommes, y compris les 1800. Invalides, & les Officiers en commission & sans commission; d'accorder au Roi 654488. liv. sterl. pour l'entretien de ces Troupes, outre 152637. liv. st. pour les Garnisons de l'*Amerique*, de *Minorque*, de *Gibraltar*, d'*Anapolis Royale*, & de *Plaisance*; 12000. liv. sterl. pour les pensionnaires externes de l'Hôpital de *Chelsea*, & 16841. liv. sterl. pour plusieurs autres dépenses extraordinaires, & on ordonna de faire le 5. le rapport de ces résolutions, qui ce jour-là furent approuvées. Le 6. la Chambre en grand Comité résolut d'imposer deux schellings par livre sterl. sur les revenus des Terres, Héritages, Pensions & Offices en *Angleterre*, dans le Pays de *Galles* & la Ville de *Berwich*, & une Taxe proportionnée en *Ecosse*, pour faire une partie des Subsidés accordés au Roi pour le Service de Terre & de Mer pendant l'année 1725. Le Jeudi 7. Mr. Fatrer en fit son rapport; la résolution fut approuvée, & il fut ordonné sur le champ d'en dresser un Bill, qui fut présenté le 8. On devoit travailler le 11. en Comité à considérer quel Subsidé il faut encore accorder au Roi, & les moyens de le lever.

Les violentes tempêtes qui se sont faites pendant le mois de Novembre, ont fait perir quantité de Bâtimens; la même chose est arrivée en *Hollande*, en *Portugal*, & en divers autres Pays avec un dommage inconcevable.

IV. *Hollande. La Haye.* Après quelque séjour qu'a

qu'a fait ici le Comte de Bonneval, ce Général en partit vers le 18. Novembre, pour se rendre où les ordres de l'Empereur l'apelloient. Le 24. les Etats d'*Hollande* & de *West-Frise* se separerent jusqu'au 13. du mois Decembre, après avoir disposé de plusieurs Charges Civiles & Militaires qui étoient vacantes, & l'Escadre du Contr'Amiral Godin, qui a croisé pendant un partie de l'Été à l'embouchure du Détroit sur les Corsaires de *Barbarie*, est rentré dans les Ports de cet Etat. Plusieurs Vaisseaux ont péri par de violens ouragans qui se sont élevés ici, & le détail que l'on en fait est pitoyable.

V. *Pays-Bas. Bruxelles.* On va fabriquer de nouvelles Espèces en ce Pays, & Mr. Sneyrs a été nommé par l'Empereur, Directeur Général des Monnoyes dans les *Pays-Bas Autrichiens*. Le 25. le Marquis de Prié étant entré dans sa soixante-neuvième année, reçut à cette occasion les complimens de toute la Noblesse, & fut le soir splendidement traité avec sa Famille, par le Prince de la Tour, qui donna ensuite un grand Bal. On parle d'un grand changement dans le Gouvernement de cet Etat, dont on aura des nouvelles certaines le mois prochain.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Naissances.* La Princesse Ottojano Medicis est accouchée à *Naples* d'un fils, qui a été présenté sur les Fonts par Mr. Allemani, Nonce du Pape, au nom du Grand Duc de *Toscane*.

Sut

des Princes, &c. Janvier 1725. 77

Sur la fin d'Octobre la Marquise Albrizzi-Medici accoucha d'un second Fils à *Florence*.

Le 24. la Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral de *Saxe*, accoucha à *Dresde* d'une Princesse.

La Marquise de Balroy, Fille du Maréchal de Marignon, est accouchée à *Paris* d'un Fils.

La Comtesse de Broglio, Epouse de l'Ambassadeur de *France* à la Cour du Roi de la *Grande Bretagne*, est heureusement accouchée d'un Fils à *Londres*.

II. *Mariages*. Le 31. Octobre le Prince Guillaume de Hesse-Philipsdal Colonel de Cavalerie au service des Etats Généraux, épousa à *Heym* la Princesse Charlotte, fille du Prince Albert d'*Anhalt-Bernbourg*.

Le 15. Novembre la Princesse fille aînée du Prince d'*Anhalt-Dessau*, épousa avec beaucoup de solennité à *Dessau* le Prince Héréditaire de *Berenbourg*.

Le Marquis Conrad Orsini, Parent du Pape Benoît XIII., a épousé à *Rome* la fille du Marquis Ottieri.

III. *Morts*. Le Marquis Vidoni est mort à *Milan*, ne laissant qu'un fils en bas âge.

Le 3. Novembre le Comte de Poitiers, Grand Prévôt du Chapitre de *Liège* mourut dans sa Terre de *Vaggée*.

La Princesse Epouse du Prince de Monaco, mourut le 30. Octobre à *Monaco*, âgée de 51. ans. Elle étoit fille de feu Louis de Lorraine, Prince d'Armagnac, Grand Ecuyer de *France*, & de Catherine de Neuville-Villeroi.

La Marquise d'Ytre est morte à *Bruxelles*.

Le 29. mourut à *Leyde* le Baron de Wallenacr, ancien Bourgeois de cette Ville.

Le

Le Comte Ferdinand de la Lippe, Lieutenant-Général des Troupes d'*Hannover*, est mort à *Detmold*.

Le Vidame d'Amiens, fils du Duc de Chaulnes, reçu en survivance dans la Charge de Commandant des Chevaux Legers de la Garde, est mort à *Paris* de la petite verole, âgé de 20. ans.

L'Abbesse & Princesse de l'Illustre Chapitre des Chanoinesses de *Nivelles*, Sœur du Comte de Bergh, Prince & Evêque de *Liège*, mourut le 26. dans un âge fort avancé.

Le 24. mourut à *Meyninghen* le Duc Ernest-Louis de Saxe-Meyninghen, Général de l'Artillerie de l'Empereur, & Lieutenant-Général des Armées de l'*Empire*.

Nicolas-Olimpe d'Aumont, Chevalier de Malthe, & fils puîné de feu Louis d'Aumont, Pair de *France*, & de Catherine de Guiscard son Epouse, mourut le 28. à *Paris* dans sa dixième année.

Le Marquis Augustin de Medicis de *Milan*, est mort à *Florence*.

Le 30. mourut à *Landau* Mr. de Rambion, Commandant de cette Ville.

Le Duc d'Athol est mort en *Ecosse* dans sa soixante-cinquième année; c'est le Lord James Murrai son second fils qui succède à ses Biens & Titres; le Lord Tullibardine son Frere aîné étant hors du Royaume pour cause de rebellion.

F I N.

TABLE

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Janvier 1725.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature.</i>	Page 3
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	15
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	22
ARTICLE IV. <i>France.</i>	36
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	49
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	57
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	68
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	76

*Extractum Privilegii Sacrae Caesareae &
Catholicae Majestatis.*

EX Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negotiationem exercentibus, seridè firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *Les Clés du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolaë & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Caesareae & Catholicae Majestatis hereditariores fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel praesumat, sub poenâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper multaë quinque Marcatum auri puri fisco Caesareo, & parti laesae ex æquo decernendae. Datum Viennae 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Caesareae Majestatis proprium. PETRUS - JOSEPHUS DOLBERG.